

La lettre d'André Letowski

Mai 2014

Bonjour,

Quelques propositions de choix de lectures pour aborder cette note mensuelle de mai 2014:

Ø **Pas de changement de cap dans l'évolution tendancielle du nombre de création d'entreprise**, à la hausse pour les non auto-entrepreneurs, et une légère progression des auto-entrepreneurs tant pour les 4 premiers mois de l'année (+0,7%), que pour les 12 derniers mois (+1,6% contre +17,4 pour les autres créateurs)

Ø **Accompagnement des entreprises nouvelles :**

- Le bilan 2013 du site internet de l'APCE : 11 millions de visites, 235 000 abonnés à la lettre bimensuelle et 234 000 visiteurs sur le site de l'espace professionnel
- et une étude de l'INSEE sur quels français reçoivent de l'appui de proches : soutien moral (35%), aide financière (20%) et aide matérielle (11%), à rapprocher de l'appui reçus par les créateurs

Ø **En matière de financement,**

- confirmation par la Banque de France que les TPE ont plus de difficulté d'accès au financement bancaire de leur trésorerie et de leur investissement pour le 1^{er} trimestre 2014
- Zoom sur l'épargne solidaire par l'enquête Finansol, affichant les 3 modalités utilisées et les socio styles des épargnants concernés
- et regard sur l'évolution du comportement de épargnants et leur propension au risque, dans ce contexte de crise

Ø **Quelques données sur les TIC**

- Les résultats de l'enquête Eurostat permet une brève comparaison de la France avec quelques pays européens ; en « retard » en ce qui concerne l'utilisation d'internet pour les achats et ventes en ligne par les entreprises, mais en avance pour les relations des entreprises et des particuliers avec l'administration
- Une enquête relative à l'utilisation des TIC par les entreprises artisanales d'Alsace : un recours fréquent mais une utilisation modeste pour la vente en ligne, le développement de l'entreprise et la sécurité informatique

Ø **Evolution des marchés**

- Les modes de consommation évoluent du fait de la crise, conduisant une minorité à modifier dans la durée leur comportement
- et une observation sur le profil des surendettés par la Banque de France

Ø **Formation des jeunes**

- La réussite du contrat de professionnalisation, avec les ¾ en emploi, 6 mois après la sortie du contrat, dont la moitié dans l'entreprise où le contrat a été mis en œuvre
- La réussite du contrat d'apprentissage dans le bâtiment

- Et un état des lieux des stages conduits en entreprise par les étudiants en formation à l'université

Ø Enfin **quelques « propos iconoclastes »**, pour rappeler la richesse de la « pensée complexe » selon Edgar Morin, et des avancées au sein des entreprises quant à la déhiérarchisations, et à la prise en compte « des sentiments dans le management »

Analyses et études mai 2014

J'ai repéré un certain nombre d'études et d'analyses qui m'ont semblé utiles pour enrichir l'approche de l'entrepreneuriat des TPE et PME et de la création d'entreprise ; j'en ai extrait les éléments qui me

semblaient essentiels et nouveaux, en retravaillant par exemple certains tableaux que j'ai voulu plus explicites ou en complétant l'analyse, et si besoin en formulant quelques commentaires. J'ai voulu aussi citer les chiffres qui servent de cadrage à ces thématiques. André LETOWSKI

Dans ce document :

Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat, reprise

➤ Au cours des 12 derniers mois, les créateurs non auto-entrepreneurs ont progressé de 17,4% au regard des 12 mois précédents, alors que les auto-entrepreneurs ont progressé de 1,6% : au regard des 4 années précédentes, la progression des créations non auto-entrepreneurs a été de 13,4% et la régression des auto-entrepreneurs de 6,4%, *Analyse André Letowski*

Entrepreneuriat, sensibilisation à l'entrepreneuriat

➤ « Qu'est-ce qui motive les jeunes à faire le grand saut ? », *la Fondation de l'entrepreneurship*

TPE, artisanat, PME

➤ Languedoc-Roussillon, une région où les chefs d'entreprise sont plus nombreux dans la population qu'en France, notamment les femmes chefs d'entreprise ; elles y sont en nette progression entre 1999 et 2010, plus que les hommes et plus qu'en France, *INSEE Languedoc-Roussillon*,

➤ Internet, un recours très fréquent dans les entreprises artisanales d'Alsace, mais une utilisation encore modeste pour développer l'entreprise et sécuriser les données, *CTAI, CMA Alsace*

Conjoncture

➤ En 2013, toujours pas de reprise dans les petites entreprises du commerce et de l'artisanat ; sur les 12 secteurs étudiés, 6 améliorent leurs performances et 6 enregistrent un chiffre d'affaires en recul, *FCCA*

Innovation

➤ Investissements d'avenir : l'ADEME est intervenue pour 217 TPE/PME/ETI, bilan fin 2013

Développement des entreprises

➤ Tous secteurs d'activité confondus, les 424 sociétés coopératives artisanales ont réalisé en 2013, près de 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires, employé 3 500 salariés et regroupé 59 000 entreprises artisanales sociétaires, *FFCGA*

Financement, aides financières publiques

➤ Au premier trimestre 2014, les TPE sont plus nombreuses que les PME à avoir sollicité un crédit de trésorerie (10 contre 6%), avec une obtention plus modeste (61% contre 70) ; par contre les TPE sont moins nombreuses à avoir demandé un crédit d'investissement (10 contre 16% pour les PME), et moins nombreuses à en avoir bénéficié (84 contre 92%), *Banque de France*

➤ Près d'un million d'épargnants en finance solidaire, inscrits dans 3 démarches différentes : le placement de produits d'épargne issus et via son entreprise, l'épargnant an banque solidaire, l'épargnant au bénéfice d'une entreprise dans un acte solidaire, *Finansol*

➤ L'évolution des comportements des épargnants ne s'explique pas par un changement de leurs préférences, qui sont restées statistiquement stables depuis juin 2007, mais surtout à des anticipations de plus en plus sombres concernant le rendement et le risque des actifs financiers, *INSEE*

Accompagnement des créations, des TPE et PME

➤ 11 millions de visites sur le site apce.com en 2013, 235 000 abonnés à la lettre bimensuelle, un site largement ouvert aux porteurs de projet et aux acteurs de la création d'entreprise (234 000 visiteurs sur l'espace professionnel), *APCE*

➤ 40 % des français ont effectivement reçu un soutien, financier, matériel ou moral au cours des douze derniers mois ; les jeunes, les chômeurs, les personnes aux revenus modestes, les femmes étant ceux qui ont le plus reçu, *Insee*

Secteurs d'activité

➤ L'industrie a perdu 30% de ses effectifs depuis 1990, sans qu'ils soient remplacés par les nouveaux emplois du tertiaire, localisés sur certains territoires pour les plus performants, alors que l'industrie est largement dispersée sur l'ensemble des territoires, *Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme*

➤ Les entreprises du bâtiment de moins de 20 salariés emploient 60% des effectifs salariés du secteur, 63% de son chiffre d'affaires, notamment en direction de la clientèle de particuliers et des marchés de l'entretien amélioration, *CAPEB*

➤ La France, en matière de TIC, se situe au-delà de la moyenne UE 28, proche de l'Allemagne mais en retrait au regard de la Suède et du Royaume-Uni, *Eurostat*,

Evolution des marchés

➤ Consommation contrainte ou choisie ; un modèle de consommation qui évolue, *CREDOC*

➤ Un fort taux de ménages endettés est constaté là où se recoupent désindustrialisation, présence forte de catégories socio professionnelles en difficultés économiques, précarité, bas niveau de formation et/ou d'éducation. *Banque de France*

➤ La marque France, si elle est appréciée, apparaît trop peu visible pour les français, artisanale et peu compétitive pour les étrangers, *DGCIS*

Fiscalité des entreprises, réglementation

➤ La réforme de la taxe professionnelle : profitables à l'industrie et aux PME, mais moins favorable aux petites entreprises de moins de 100 000€ de chiffre d'affaires, *Conseil des Prélèvements Obligatoires*,

➤ Vers la nécessaire rénovation de la fiscalité de l'impôt sur le revenu en direction des femmes, *Assemblée Nationale*

L'emploi, le marché du travail

➤ Le salaire moyen brut de base varie beaucoup selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, mais aussi les activités, notamment dans le cadre des différentes primes : performance individuelle (3 342€ de moyenne annuelle), contraintes (2 432€), ancienneté (1 858€) et performance collective (1 444€), *Insee*

La formation, les jeunes

➤ Les apprentis du BTP sont globalement satisfaits du choix qu'ils ont fait tant en ce qui concerne le métier, la formule de l'apprentissage, ou encore l'entreprise où ils sont employés. 16% envisagent plus tard de s'installer à leur compte, *CCCA-BTP*

➤ En 2011-2012, sur 990 000 étudiants inscrits en formation initiale à l'université (licence, master, formations d'ingénieurs et IUT), 32 % ont suivi un stage, *ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

➤ Un bilan particulièrement positif pour les contrats de professionnalisation : les ¾ sont en emploi 6 mois après leur sortie du contrat ; la moitié de ceux en emploi sont toujours chez l'employeur avec qui ils avaient contractualisé, *Dares*

Propos iconoclastes

- « La pensée complexe aide à affronter l'erreur, l'illusion, l'incertitude et le risque », *interview d'Edgar Morin dans les Echos*
- « Une part pour les sentiments dans le management », *Les Echos*
- « L'entreprise libérée fait des émules en France », *Les Echos*

Rapports et propositions non commentés :

- « Prospective des métiers et des qualifications : quelle démarche suivre à l'échelon régional », *document méthodologique, Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective et CEREQ, avril*
- « Les collectivités locales en Chiffres 2014 », *Ministère de l'Intérieur*
- « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) en 2011 et 2012 : moins de jeunes accompagnés, pendant moins longtemps, et moins de sortants vers l'emploi durable », *DARES Analyses, N°27, avril*
- « Les entreprises créées en Bretagne : moins nombreuses mais plus pérennes » *INSEE Bretagne, Octant Analyses, N° 64, mai*
- « L'emploi dans la fonction publique en 2012 : baisse dans la fonction publique de l'État, hausse dans les deux autres versants de la fonction publique » *INSEE Première N° 1496, avril*
- « Les hébergements touristiques en 2013 : retour confirmé de la clientèle étrangère » *INSEE Première N° 1497, avril*

Guides

- « Les réseaux d'accueil et d'accompagnement au service des créatrices », *APCE, inventaire des différents réseaux de femmes*

Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat, reprise

Au cours des 12 derniers mois, les créateurs non auto-entrepreneurs ont progressé de 17,4% au regard des 12 mois précédents, alors que les auto-entrepreneurs ont progressé de 1,6% : au regard des 4 années précédentes, la progression des créations non auto-entrepreneurs a été de 13,4% et la régression des auto-entrepreneurs de 6,4%

Analyse André Letowski à partir des données brutes de l'INSEE

Au cours des 12 derniers mois (entre mai 2013 et avril 2014), comparés aux 12 mois antérieurs (mai 2012-avril 2013), **les créateurs non auto-entrepreneurs ont progressé de 17,4%, contre une progression des auto-entrepreneurs de 1,6%.**

Les créateurs non auto-entrepreneurs (NAE) ont connu des évolutions modestes depuis 2009-2010 (hors la chute de 2012-2013) ; par contre les auto-entrepreneurs (AE) font état d'une décline plutôt permanente, passant de l'indice 100 en 2009-2010 à 81-86 en 2011-2012, puis à 81 en 2013-2014 ; de fait le % d'auto-entrepreneurs dans les créations totales est passé de 59 à 51% :

	Nombre cumulé au cours des 12 derniers mois (mai-avril)					Indice base 100 en 2009-2010 (12 mois)				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
NAE	257 269	262 421	254 486	247 201	290 315	100	102	99	87	113
AE	370 579	316 899	301 289	295 961	300 672	100	86	81	73	81
Total	627 848	579 320	555 775	543 162	590 987	100	92	89	79	94
% AE dans le total	59	55	54	54	51					

L'évolution des principales activités, au cours des 12 derniers mois fait apparaître **2 groupes de création**, dont un groupe très majoritaire (les ¾ des créateurs, et 82% des auto-entrepreneurs) celui

des gains en créations non auto-entrepreneurs, prenant le pas sur les auto-entrepreneurs en chute ; le second concerne les activités qui connaissent des progressions dans les deux types de création.

Le premier groupe est en situation très majoritaire

Trois activités du premier groupe manifestent une forte évolution du nombre de création non auto-entrepreneur et une nette baisse des auto-entrepreneurs :

- **les services aux particuliers (+23 et -16%)** où les NAE sont en forte hausse après avoir connu une baisse depuis 4 ans et où les AE sont en très forte baisse au regard de 2009-2010, alors que ce secteur regroupe encore 68% d'AE en 2013-2014

- **la construction que l'on dit en difficulté du fait de la conjoncture (+22% et une chute de 17% des auto-entrepreneurs, accentuée en 2013-2014 mais permanente depuis 2009-2010 ; un doute subsiste dans cette activité, quant à la qualité de l'enregistrement des auto-entrepreneurs, par ailleurs inscrits au Répertoire des Métiers, qui serait comptabilisé comme entreprise classique (c'est du moins la réaction d'un de mes lecteurs assidus).**

- **« l'industrie » (+27 et -7%),** un secteur qui regroupe des activités industrielles au sens commun, mais autant d'activités qui ne sont pas industrielles (prothésistes dentaires, ébénistes, métiers d'art...); la hausse des NAE est très forte en 2013-2014 et rattrape les mauvais scores des années précédentes.

- **Deux secteurs, le commerce et l'information-communication** (activités informatiques notamment) **connaissent de faibles évolutions des NAE et un chute plus sensible des AE ;** noter la baisse du commerce dans les 2 types de création au regard de 2009-2010, alors que l'information-communication se maintient dans les NAE :

1 ^{er} groupe : progression des NAE et régression des AE	NAE (indice : base 100 en 2009-2010)						AE (indice : base 100 en 2009-2010)					
	Nombre en 2013- 2014	Evol 12 mois Année N et N+1	Indice 2013- 2014	Indice 2012- 2013	Indice 2011- 2012	Indice 2010- 2011	Nombre en 2013- 2014	Evol 12 mois Année N et N+1	Indice 2013- 2014	Indice 2012- 2013	Indice 2011- 2012	Indice 2010- 2011
Services aux particuliers	17 782	+23,3	123	99	93	97	37 270	-15,8	57	68	73	82
Construction	45 690	+21,8	116	95	104	110	34 035	-17,2	66	80	84	84
« Industrie »	13 488	+26,9	85	67	66	98	14 470	-7,2	89	96	93	86
Services aux entreprises	48 410	+7,0	105	98	103	103	65 496	-3,5	72	74	76	86
Activités financières	11 229	+7,3	109	101	103	108	2 041	-2,3	104	106	83	91
Info-com	9 556	+4,7	104	100	106	104	16 846	-8,4	74	81	79	77
Commerce	53 121	+2,8	88	85	90	95	56 682	-4,8	75	79	80	85
Sous-total	199 276						226 840					

Le 2^{ème} groupe fait état notamment de la progression constante des AE et des non AE ; ces progressions ont été les plus fortes dans l'immobilier (du fait des auto-entrepreneurs surtout), puis dans les transports (là encore du fait surtout des auto-entrepreneurs), dans les HCR (forte progression des entreprises classiques en 2013-2014) et enfin de la santé/éducation (surtout le fait des entreprises classiques) :

2 ^{er} groupe : progression des NAE et des AE	NAE (indice : base 100 en 2009-2010)						AE (indice : base 100 en 2009-2010)					
	Nombre en 2013- 2014	Evol 12 mois Année N et N+1	Indice 2013- 2014	Indice 2012- 2013	Indice 2011- 2012	Indice 2010- 2011	Nombre en 2013- 2014	Evol 12 mois Année N et N+1	Indice 2013- 2014	Indice 2012- 2013	Indice 2011- 2012	Indice 2010- 2011
Immobilier	13 391	+9,7	98	89	118	114	2 598	+23,8	94	76	97	96
Transports	7 005	+4,3	109	104	106	107	4 860	+44,0	182	126	101	96
HCR	19 241	+7,3	106	99	99	103	8 537	+2,5	98	96	94	92
Santé, éducation	28 246	+8,2	123	113	105	103	33 374	+2,2	104	102	88	95
Sous-total	67 883						49 369					

Entrepreneuriat, sensibilisation à l'entrepreneuriat

« **Qu'est-ce qui motive les jeunes à faire le grand saut ?** »

La Fondation de l'entrepreneurship en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, dévoilent aujourd'hui les résultats de l'Indice entrepreneurial québécois (l'Indice) 2014, l'un des plus grands sondages sur les entrepreneurs au Québec. L'édition 2014 est réalisée en partenariat avec l'Institut d'entrepreneuriat Banque Nationale et HEC Montréal

Les jeunes du Québec sont enthousiastes, fonceurs et confiants. L'évolution de leur dynamisme au niveau des intentions (**33,6% vs 25% en 2013**) et des démarches (**12% vs 7,4% en 2013**) le montre.

Les 2/3 souhaitent **créer/reprendre dans la région où ils habitent** ; ils sont 37,8% au Québec (davantage que leurs pairs de 35 ans) à vouloir se lancer avec un ou des partenaire(s).

Une forte propension à vouloir reprendre une entreprise (9,3%).

Plus dynamiques que jamais, l'intérêt des jeunes Québécois ayant l'intention d'entreprendre demeure majoritairement dirigé vers le commerce de détail (15,7%), les services (11,9%), l'hébergement et la restauration (11,0%) et les arts, spectacles et loisirs (10,8%). À l'opposé, environ 2% des jeunes songent à se lancer dans les secteurs manufacturier ou agricole.

Le manque de financement constitue un obstacle pour un jeune sur deux, et pour neuf jeunes sur dix dans le cadre d'un rachat.

Une fois propriétaires, **les jeunes sont plus nombreux que les Québécois de 35 ans et plus à vouloir croître dans les trois prochaines années** (63,8% vs 42,5%). Il en est ainsi quant à la volonté de faire des affaires à l'extérieur de leur région administrative d'origine (jeunes du Québec : 53%, 35 ans et plus, 45%) ainsi qu'à l'international (jeunes du Québec, 20% vs 35 ans et plus, 16%). Afin de percer sur l'échiquier mondial, les jeunes propriétaires québécois dépassent largement leurs pairs du RDC (40% vs 8%) pour le recours aux réseaux de contacts.

Qu'ils soient engagés ou non dans la chaîne entrepreneuriale, **l'entrepreneuriat est LE choix de carrière optimal pour les jeunes du Québec (40%)**.

TPE, artisanat, PME

Languedoc-Roussillon, une région où les chefs d'entreprise sont plus nombreux dans la population qu'en France, notamment les femmes chefs d'entreprise ; elles y sont en nette progression entre 1999 et 2010, plus que les hommes et plus qu'en France.

« Les femmes cheffes d'entreprise en Languedoc-Roussillon en 2010 », Repères chiffres pour l'économie Languedoc-Roussillon N°3, mars INSEE Languedoc-Roussillon,

En Languedoc-Roussillon, la participation des femmes au marché du travail est l'une des plus faible de France : en 2010, 64% des femmes âgées de 15 à 64 ans déclarent travailler ou être à la recherche d'un emploi, contre 68,5% en France métropolitaine ; idem pour les hommes (72%), dans un contexte d'une présence plus marquée de retraités ou préretraités et d'autres inactifs (étudiants, personnes au foyer...) ; en outre, les femmes actives sont, comme les hommes, plus fréquemment au chômage (16,7% des femmes actives à la recherche d'un emploi, contre 12,4 % au niveau national).

Faire face à une situation de chômage et assurer son propre emploi est une des motivations citée par un quart des créateurs d'entreprise en 2010 (hors auto-entrepreneurs), 28% pour les créatrices

Les chefs d'entreprise sont 83 200 dans la région, soit 8,7% de la population active occupée (6% au niveau national) ; cette forte proportion de chefs d'entreprise, observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes, positionne le Languedoc-Roussillon en deuxième place des régions françaises, derrière la Corse. Dans la région, **4,9% des femmes en emploi se déclarent artisanes, commerçantes ou cheffes d'entreprise de 10 salariés ou plus contre 3,4 % en France métropolitaine** ; chez les hommes, ils sont 12,1% contre 8,3% en France. Au final, **27 % des chefs d'entreprise de la région sont des femmes, une proportion similaire à la moyenne française.**

Entre 1999 et 2010, le nombre de chefs d'entreprise a progressé de 22% dans la région contre 5% en France ; cette augmentation est plus forte chez les femmes (+27%) que chez les hommes (+20%), Elle suit néanmoins l'évolution du nombre de personnes se déclarant en emploi dans la région (+24% entre 1999 et 2010).

L'essor du nombre de femmes artisanes est important +56% entre 1999 et 2010, (+2 800 femmes chefs d'entreprise), tout comme les femmes à la tête d'entreprise de 10 salariés ou plus (+34%), bien que peu nombreuses ; *cette évolution est notamment le fait de l'introduction du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 (mais le texte ne le précise pas).*

Rappelons qu'en 2010, les 22 500 cheffes d'entreprise de la région se répartissent en 13 600 commerçantes (60%), 7 800 artisanes (35%) et 1 100 cheffes d'entreprise de 10 salariés ou plus (5%) ; chez les hommes, les artisans sont majoritaires, 33 900 soit 56 % des chefs d'entreprise.

Parmi les femmes commerçantes, 40% travaillent dans le commerce de détail, particulièrement l'habillement (28% pour les hommes) ; vient ensuite la restauration (18% des commerçantes et des commerçants) ; notons aussi l'importance de l'immobilier (8%, 1,6 fois plus qu'en 1999 comme les hommes d'ailleurs)

En tant qu'artisanes, les femmes travaillent plus fréquemment (57%) dans les services à la personne (coiffure, soins de beauté...) alors que leurs homologues masculins sont 59% à travailler dans le domaine de la construction ; la forte augmentation du nombre de femmes artisanes (+56% contre +26% chez les hommes) est portée pour moitié par l'augmentation du nombre de femmes artisanes de la coiffure.

Les femmes à la tête d'entreprise de 10 salariés ou plus exercent majoritairement dans le secteur du commerce de détail et des services (action sociale et santé), les hommes davantage dans le secteur de la construction ; entre 1999 et 2010, le nombre de chefs d'entreprise de plus de 10 salariés a davantage progressé chez les femmes (+34%) que chez les hommes (+11%) ; le taux de féminisation est ainsi passé de 15 % en 1999 à 18 % en 2010.

Si les femmes en emploi sont en moyenne plus diplômées que leurs homologues masculins (40% ont un diplôme du supérieur contre 30% des hommes), l'écart s'atténue pour les chefs d'entreprise, mais aussi selon le type d'entreprise dirigée.

Les femmes et les hommes à la tête **d'entreprise de 10 salariés ou plus** sont en moyenne plus diplômés que l'ensemble des personnes en emploi, mais aussi que les autres chefs d'entreprise (**43 % sont diplômées du supérieur**)

Chez les commerçantes, la moitié des femmes mais aussi des hommes sont de **niveau CAP/BEP** contre 38 % des femmes en emploi.

Les femmes artisanes sont en moyenne moins diplômées que l'ensemble des femmes en emploi ; néanmoins, les artisanes ont en moyenne un niveau de diplôme supérieur à celui des artisans (la moitié des femmes ont le baccalauréat ou un diplôme du supérieur, contre 1/3 des hommes).

Internet, un recours très fréquent dans les entreprises artisanales d'Alsace, mais une utilisation encore modeste pour développer l'entreprise et sécuriser les données

« Enquêtes sur les usages numériques des artisans », la lettre d'info du CTAI, avril

Le CTAI, Pôle d'Innovation national de l'Artisanat dans le domaine des technologies d'information et de communication, du multimédia et des usages numériques informe, forme, conseille et accompagne les entreprises artisanales et les organisations nationales et régionales du secteur de l'Artisanat dans la mise en œuvre de ces nouveaux usages ; un panel régional d'artisans a été conçu par le CTAI et la Chambre de Métiers d'Alsace (57% en double immatriculation avec le registre du commerce).

Les entreprises concernées sont localisées pour 53% dans le bâtiment, 34% dans les services, 7% la production et 6% l'alimentation. 72% ont moins de 5 salariés, 21% de 5 à 19 salariés et 7% davantage (une spécificité de l'Alsace, sans limite de taille du moment que le dirigeant possède le titre d'artisan, comme en Allemagne).

Les chefs d'entreprise répondants ont majoritairement de 40 à 59 ans (78%), très peu de chef d'entreprise moins de 40 ans (13%) et 9% plus de 60 ans.

Quasiment toutes sont connectées à Internet, les 2/3 disposant d'un abonnement fixe ADSL et 37% un abonnement à la téléphonie mobile ; ceci étant **la moitié ont un smartphone** à disposition (essentiellement d'usage professionnel pour 82%), **les moins de 40 ans et les dirigeants d'entreprise de plus de 20 salariés étant tous utilisateurs de smartphone** ; 57% font le choix du smartphone à l'occasion du renouvellement d'un appareil désuet ou défectueux et 37% du renouvellement de l'abonnement.

Le point d'accès wifi dans l'entreprise est généré majoritairement par la box de l'abonnement ADSL ; 30% ne sont pas connectées au wifi.

Les abonnements sont de type professionnel dans 51% des cas ; noter que 20% utilisent un forfait grand public sans engagement, et 26% un forfait grand public avec engagement.

70% ont un site internet, la majorité l'ayant rendu visible pour les utilisateurs de tablette et smartphone ; 16,5% n'envisagent pas d'en créer un (notamment les plus de 50 ans). Ce site est surtout destiné à rendre visible l'entreprise (81%), à présenter son catalogue (12%) et **7% répondre à une stratégie e-commerce**.

Pour communiquer sur leur entreprise, via les TIC, 40% reposent sur leur site internet, 19% une présence sur les réseaux sociaux (44% sur facebook, mais Google+ et LinkedIn totalisent 32%), 13% sur des campagnes de mailings, 13% des courriers personnalisés (13%) et 9% sur un catalogue numérique.

Ceux qui ne sont pas présents sur les réseaux sociaux mettent en avant le fait de ne pas vouloir s'exposer publiquement (28%), 24% le manque de compétences, 23% le manque de temps, 19% le fait qu'internet ne soit pas jugé utile pour l'activité ; toutefois 44% l'envisagent dans l'avenir.

L'utilisation d'internet au quotidien se focalise sur la gestion des mails, la consultation des comptes bancaires et la recherche d'information, **peu sur la surveillance de la concurrence, la recherche de clients et nouveaux marchés, la mise à jour de leur site, et la gestion de leur boutique en ligne**.

Pour se tenir informé, 56% font leurs propres recherches sur internet, 25% sont abonnés à des newsletters, et 14% ont recours aux réseaux sociaux.

Les nouveaux usages numériques ont permis à des outils traditionnellement utilisés de façon individuelle, d'évoluer vers une pratique collective : agendas et plannings partagés (42%), archivage électronique (36,5%), gestion électronique de documents (16,5%).

Selon les répondants, **les pratiques numériques qui font gagner du temps** sont à égalité : vendre ou échanger avec les clients (32%), acheter ou échanger avec les fournisseurs (33%) et effectuer les déclarations administratives (31%) ; elles touchent peu la gestion du personnel (3,7%).

Les services en ligne s'imposent de par les évolutions du numérique (mobilité et terminaux) : 13,6% des TPE les utilisent déjà ; 39% y sont ouverts le moment venu, mais 47,5% y sont hostiles par crainte de non maîtrise de leurs données (39%) ou du coût trop élevé (9%).

La sécurisation priorise les anti-virus et pare-feu (78%), les sauvegardes quotidiennes (53%) ou des sauvegardes extérieures (36%), 34% la sécurisation du point d'accès Wifi, 32% celle des tablettes et smartphones par un code, 27% leurs données critiques protégées et l'accès réservé, 21% une politique de mots de passe (complexité et changement régulier).

34% craignent le piratage informatique, 27% un sinistre, 20% le vol de matériel.

Les freins qui empêchent le chef d'entreprises d'investir davantage dans le numérique : à égalité, le manque de temps (29%), le coût des matériels, abonnements et prestations (28%), la méconnaissance des outils en réponse aux besoins de l'entreprise (26%) et par ailleurs 20% le manque de formation.

Ce qui aiderait à développer le numérique : pouvoir dégager du temps (39%), mieux connaître les bonnes pratiques (37,5%), la baisse des coûts (29%), l'augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise (27,5%) ; viennent ensuite moins de dysfonctionnements (18%), des compétences (audit 18, interne, 15%), la simplification des procédures de télédéclarations (17%), des applications plus intuitives (17%),

Devant l'évolution de la télédéclaration et le télépaiement 53% se disent prêts à le jouer, 30% le pratiquant déjà via des tiers (comptable...).

Conjoncture

En 2013, toujours pas de reprise dans les petites entreprises du commerce et de l'artisanat ; sur les 12 secteurs étudiés, 6 améliorent leurs performances et 6 enregistrent un chiffre d'affaires en recul.

« L'activité des TPE en 2013 », L'observatoire e la petite entreprise N°52, FCGA, avril

Les indices d'activité sont calculés chaque trimestre, à partir des chiffres d'affaires d'un échantillon de 15 000 petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services, membres de la FCGA.

« Même si l'indice moyen d'activité s'améliore (- 0,1 %, contre - 2 % en 2012), quasiment tous les secteurs sont fragilisés et l'absence de perspectives à court ou moyen terme a un effet dévastateur sur le moral des entrepreneurs. »

L'artisanat du bâtiment progresse (+ 1,6 %) par rapport à l'année précédente (- 4,8 %) ; l'activité se redresse dans la plupart des professions du secteur.

L'autre tendance forte à retenir, c'est, une fois de plus, **l'extraordinaire résistance du commerce de détail alimentaire** (progression de 1,4% contre + 0,6% en 2012) ; avec un chiffre d'affaires en hausse de 3,8% (contre + 1% l'année précédente), la boucherie artisanale enregistre la plus forte hausse d'activité du commerce de détail alimentaire. La charcuterie (+ 2,2, contre - 0,3%), la pâtisserie (+ 1,8 %, contre + 1,1%) et la poissonnerie (+ 1,6, contre - 1,1%).

La bonne performance des carrossiers (+ 5,7%, contre + 1,5% en 2012), celle des librairies indépendantes (la plus forte progression d'activité en 2013, + 8%) sont aussi à prendre en compte.

Innovation

Investissements d'avenir : l'ADEME est intervenue pour 217 TPE/PME/ETI

« Investissements d'Avenir à l'ADEME, accélérer l'innovation verte » : bilan au 31 décembre 2013

Quatre programmes des Investissements d'Avenir (PIA) pilotés par le CGI ont été confiés en 2010 à l'ADEME pour soutenir la réalisation d'expérimentations préindustrielles, de démonstrateurs de recherche, ou de premières industrielles dans les domaines des énergies décarbonées et de la chimie verte, des véhicules et de la mobilité du futur, des réseaux électriques intelligents et de l'économie circulaire.

Fin 2013, 575 projets ont été reçus, et 139 désignés comme lauréats (759 bénéficiaires), pour 1, 043Md€ ; 85% des montants alloués vont aux entreprises, dont 653M€ à 280 grandes entreprises, 226M€ à 217 TPE/PME/ETI et 149M€ à 229 organismes de recherche.

1/3 des crédits du PIA sont disponibles sous forme de subventions, et 2/3 sous forme d'aides d'Etat remboursables et de prises de participation

Les entreprises bénéficiaires prévoient un chiffre d'affaires induit de plus de 10Md€ et plus de 10 000 emplois directs à l'horizon 2020.

Quatre types d'impact sont observés :

- **Les filières émergentes** : c'est le cas du solaire photovoltaïque à concentration, de l'hydrogène, des énergies marines, des nouvelles filières de recyclage ou encore des nouveaux services de mobilité ; ces domaines sont très dynamiques, mais également très risqués (technologie, marché). Le PIA y permet l'émergence de projets structurants et de nouveaux acteurs qui n'auraient pas pu voir le jour seuls, compte tenu des risques.
- **Les filières en construction** (en phase de structuration avec des acteurs en place), telles l'aval du photovoltaïque, la géothermie électrogène, le grand éolien ou la thématique des véhicules électriques et de leurs infrastructures de recharge ; l'impact du PIA est d'accélérer cette structuration.
- **Les filières établies en mutation rapide**, telles l'hybridation des véhicules ou l'aval de la gestion de l'énergie ; le PIA permet d'accompagner des basculements de marché
- **Les filières établies en mutation plus lente**, telles les navires du futur, le secteur ferroviaire, la réhabilitation des bâtiments et la gestion de l'énergie ; l'impact du PIA sera de plus long terme avec des effets de réplication potentiellement forts.

Développement des entreprises

Tous secteurs d'activité confondus, les 424 sociétés coopératives artisanales ont réalisé en 2013, près de 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires, employé 3 500 salariés et regroupé 59 000 entreprises artisanales sociétaires.

« Les sociétés coopératives artisanales au 31/12/2013 », FFCGA

De 320 sociétés coopératives artisanales en 2005, on passe à 424 fin 2013.

La hausse la plus récente provient du **secteur du bâtiment**, avec en 2013, 13 nouvelles **coopératives de construction**. Par ailleurs, sous l'effet des modifications des méthodes de passation des marchés, **le secteur des artisans taxis** est de plus en plus poussé à se structurer en coopératives ; autre secteur, pour faire face aux délocalisations, **les prothésistes dentaires créent en coopérative des laboratoires de production** (7 à fin 2013).

Trois grands types de groupements:

- Les groupements d'achats
- Les groupements de commercialisation pour rationaliser leurs circuits de distribution, gérer en commun un espace, se partager un service commercial commun autour d'une image de marque collective créée à cet effet.
- Les groupements de services : ils mettent à la disposition des entreprises associées, des moyens techniques que ces dernières ne pourraient elles-mêmes acquérir : équipements de technologies nouvelles ou de mise en conformité aux règles d'hygiène et de sécurité, ou encore de services d'études ou administratifs.

Citons les exemples les plus marquants :

Dans le bâtiment (264 sociétés coopératives)

- Les coopératives de construction et de services dans le bâtiment étaient 159 en 2009, on en compte 206 au 31/12/2013, qui réalisent avec leurs 2 000 entreprises associées un chiffre d'affaires de l'ordre de 200M€.
- et 58 coopératives d'achat dont 49 dans les secteurs de la plomberie chauffage, électricité, du bois et dérivé, du gros œuvre qui regroupent près de 6 650 entreprises et réalisent un chiffre d'affaires global de 710M€.

Les Artisans Ruraux (mécaniciens agricoles) avec 450 sociétaires pour un chiffre d'affaires de 180M€

Les Mécaniciens Automobile (13 groupements et une union de 7 coopératives d'achat) : 1 500 adhérents et plus de 15M€ de chiffre d'affaires.

Les Artisans Bouchers Charcutiers : 29 groupements dont 17 sous forme de coopératives, avec plus de 3 000 artisans sociétaires, réalisant un chiffre d'affaire de l'ordre de 40M€, multipliant les accords de partenariat avec les groupements d'éleveurs et les prises de participation dans la gestion des abattoirs

Les Coopératives Artisanales des Services à la Personne, avec 28 coopératives et 600 adhérents ; les 19 coopératives adhérentes à la FFCGA ont réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 22M€.

Financement, aides financières publiques

Au premier trimestre 2014, les TPE sont plus nombreuses que les PME à avoir sollicité un crédit de trésorerie (10 contre 6%), avec une obtention plus modeste (61% contre 70) ; par contre les TPE sont moins nombreuses à avoir demandé un crédit d'investissement (10 contre 16% pour les PME), et moins nombreuses à en avoir bénéficié (84 contre 92%)

« Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France, 1er trimestre 2014 », Banque de France, Stat info du 15 avril

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès des entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment sur leur accès au financement bancaire (échantillon de 3 500 PME et 400 ETI) ; dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA), cette enquête a été élargie à 1 700 TPE, intégrant 5 questions communes sur l'accès au crédit des TPE au cours du premier trimestre 2014.

Au cours du premier trimestre 2014, **la demande** de nouveaux crédits de la part des PME (hors TPE) est **stable pour les crédits de trésorerie comme pour les crédits d'investissement**.

L'accès au crédit de trésorerie des PME progresse par rapport au trimestre précédent ; 70% des PME obtiennent totalement ou en grande partie les financements souhaités (68 % au T4 2013).

L'accès au crédit d'investissement reste largement satisfait : 87% obtiennent (en totalité ou à plus de 75%) les crédits demandés ; 19% ont formulé une demande.

La part des **PME déclarant demander des lignes de crédit est en recul** et retrouve son niveau du premier trimestre 2013 (34 %) ; les 2/3 des PME les ont utilisées.

Seules 5% des PME répondent que le coût des financements obtenus est en hausse ; tandis que 14 % déclarent avoir bénéficié d'une baisse. 7 % des PME signalent une demande de nouvelles garanties de la part de leur banque.

Au premier trimestre 2014, **10 % des TPE ont demandé un crédit de trésorerie** ; 61% d'entre elles obtiennent totalement ou en grande partie (à plus de 75%) le crédit souhaité. Le taux d'obtention est de 84% pour les crédits d'investissement, également demandés dans 10% des cas (19% pour les PME). **9% des TPE déclarent avoir été confrontées à de nouvelles exigences de leur banque en matière de garanties.**

Près d'un million d'épargnants en finance solidaire, inscrits dans 3 démarches différentes : le placement de produits d'épargne issus et via son entreprise, l'épargnant en banque solidaire, l'épargnant au bénéfice d'une entreprise dans un acte solidaire

« La finance solidaire joue collectif », baromètre Finance solidaire, édition 2014-2015, dossier journal la Croix, avril et « Les épargnants solidaires », Finansol

Phase quantitative : l'échantillon représente entre 60 et 65% des épargnants solidaires en France, au 31

décembre 2012, soit environ 565 000 individus répartis sur plus de 80 produits d'épargne solidaire de 16 organismes

Phase qualitative : 21 entretiens d'épargnants solidaires ont été menés par le cabinet Brain Value du 16 au 30 septembre 2013. 7 femmes et 14 hommes âgés de 29 à 75 ans ont ainsi été interrogés à leur domicile.

Selon FRÉDÉRIC TIBERGHIEU, Président de Finansol, « Les chiffres du baromètre de la finance solidaire 2013 s'inscrivent dans la ligne des années antérieures, avec **un encours d'épargne qui dépasse 6Md€ (+ 28 % au regard de 2012)**. Malgré de faibles taux d'intérêt et la stagnation du pouvoir d'achat, les épargnants solidaires sont restés fidèles et motivés en 2013. ...**Les indicateurs d'impact, restent également bien orientés...en particulier en matière d'emplois en France et dans les pays en développement, et l'épargne de partage...**mais le chemin reste long à parcourir pour que l'épargne solidaire des ménages atteigne 1% de leur épargne financière».

Ce sont donc 6,02 Md€ d'épargne déposés sur des produits d'épargne solidaire qui ont généré 1,02Md€ de financement solidaire :

- En 2013, **les financements solidaires ont soutenu près de 2 300 entreprises en France, 1 270 d'entre elles étaient en phase de création ou avaient moins de 2 ans ; ces entreprises ont ainsi créé ou consolidé 22 000 emplois, dont 6 000 concernaient des personnes éloignées du marché du travail** (salariés en insertion, allocataires de minima sociaux, personnes handicapées...).

Au-delà de leur impact en termes d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées, les entreprises bénéficiant de ces financements proposent, pour une part importante d'entre elles, des réponses collaboratives et coopératives à des problèmes sociaux, sociétaux ou environnementaux.

- 6,1M€ de dons à des associations, telles Habitat et Humanisme, le CCFD-Terre Solidaire et Terre et Humanisme ; sur les dix dernières années, les épargnants solidaires ont versé 50 M€ à plus de 100 associations ; en 2013, 3 500 personnes en situation d'exclusion ont trouvé un logement décent grâce à l'épargne solidaire et bénéficié d'un accompagnement visant à favoriser leur insertion professionnelle et leur autonomie.

- 1,1 million de bénéficiaires (notamment petits entrepreneurs exclus des circuits bancaires classiques) dans les pays en développement via le soutien à un millier d'Institutions de Micro-finance. Au-delà de leur contribution au développement économique de leur pays, les entreprises soutenues par la finance solidaire dans les PED sont des vecteurs de transformation sociale.

Qui sont les épargnants solidaires ? (étude Finansol)

Ils seraient entre 800 000 et 1 million en France.

Portrait-robot ; l'épargnant solidaire est pour **55% un homme, âgé de près de 46ans, vivant en Île-de-France (31%) et investissant en moyenne 4306€ sur des produits solidaires** (moins de 30 ans, 1534€ et plus de 70 ans, 11 051€)

Ces données générales sont fortement influencées par **les salariés qui placent l'argent de leur intéressement ou de leur participation sur un fonds solidaire proposé par leur entreprise** ; ce sont **55% des encours totaux et 81% des souscriptions** (contre 17% il y a dix ans) ; il s'agit donc d'«un geste qui ne coûte rien, tout en étant solidaire».

Ces épargnants sont à **56% des hommes, des personnes** âgées de 44 ans, 35% en Ile-de-France, **plaçant 3 485€** (10,6% ont placé la totalité de leur épargne et 61% moins de 20% de cette épargne. 3 socio types les différencient : « le bienveillant sans effort », qui connaît mal l'épargne solidaire, jouant un placement digne et de confiance, « l'épargnant convaincu », « l'épargnant qui s'ignore », le placement ayant été décidé par son entreprise.

Deux autres catégories d'épargnants : ceux qui épargnent en **souscrivant un produit bancaire** (37% des encours, 10% des souscriptions) et **ceux qui choisissent d'investir directement au capital d'une entreprise solidaire** (8% des encours, 9% des souscriptions) ; les deux dernières catégories regroupent **des épargnants plus militants**, plus attachés aux «valeurs d'entraide, d'écoute, de

respect, de sobriété ».

Les épargnants bancaires solidaires : 54% sont des femmes, d'un âge moyen de 52 ans, avec un montant moyen épargné de 11 510€ (52% ont placé au moins 3 000€), nettement moins présents en Ile-de-France (15%). 4 socio types les distinguent : les « idéologues », remettant en cause le système financier, au profit d'un placement sécurisé et de son impact social, « la pragmatique » visant une démarche gagnant-gagnant, « la militante associative », et l'occasionnelle.

Les épargnants via une entreprise solidaire : 54% des hommes, âge moyen 49 ans, 20% en Ile-de-France, plaçant 3 449€ (51% moins de 100€). 4 socio types les particularisent : « le militant solidaire », privilégiant la nature du projet et peu au fait des circuits financiers, « le néo-donateur » considérant ce placement comme un don qui s'inscrit dans le long terme, et vise à donner l'autonomie au bénéficiaire, « le donateur diversifié » conjuguant don et nature du projet, « le donateur ponctuel » soutient par don un projet qu'il a connu personnellement, sans connaître préalablement la finance solidaire.

Accompagnement des créations, des TPE et PME

11 millions de visites sur le site apce.com en 2013, 235 000 abonnés à la lettre bimensuelle, un site largement ouvert aux porteurs de projet et aux acteurs de la création d'entreprise (234 000 visiteurs sur l'espace professionnel)

« *Rapport d'activité 2013* », APCE

« Depuis le début de l'année 2014, la mission Restino/Bert a remis ses conclusions à Madame la ministre Fleur Pellerin. Les principaux partenaires de l'APCE convergent vers un plan stratégique qui permettra à l'Agence de franchir avec succès de nouvelles étapes....Je suis très heureuse que mon mandat se termine avec l'assurance que l'APCE continuera à stimuler l'entrepreneuriat en France» Frédérique Clavel dans son introduction au bilan 2013 de l'APCE

Parmi les nombreuses actions conduites par l'APCE en 2013, citons notamment celles qui ont été quantifiées :

En 2013, le site apce.com a enregistré 9,8 millions de visiteurs pour 11,2 millions de visites ; parmi ces visites, situons les flux les plus importants

- les lettres d'information, en progression quant au nombre d'abonnés de la lettre bimensuelle

Nombre d'abonnés	2008	2011	2013	Evol 2008-2013 en %
Lettre d'information quotidienne, devenue bi- hebdomadaire	47 894	53 229*	49 110	+2,3
Lettre bimensuelle	101 968	219 249	235 025*	+130,5

*années enregistrant le plus de demandeurs

70% des abonnés aux lettres sont des porteurs de projet

- Fin 2013, la rubrique « Je construis mon projet en ligne » hébergeait 24 590 projets

- L'espace professionnel propose notamment 252 mémo fiches (fiches techniques synthétiques pour répondre aux principales posées par les porteurs de projet), 150 fiches professionnelles, 130 supports de formation et une lettre mensuelle à 6 300 abonnés. Cette partie du site a reçu 233 680 visiteurs en 2013 contre 61 562 en 2008 (et au plus haut, 260 819 en 2011)

Ajouter les plates-formes en régions, pour lesquelles les informations données sont partielles :

- AppuiPME.net Création, un programme conduit par la CDC en collaboration avec des conseils régionaux, et l'appui technique de l'APCE : Basse-Normandie (2012), Champagne-Ardenne (2009, avec 143 650 visites en 2013), Ile-de-France (2008), Corse (octobre 2013)

- Appui à des programmes numériques mis en œuvre par les régions : Guyane (25 000 visites en

2013), Midi-Pyrénées (extranet pour les professionnels), La Réunion (80 000 visites), Rhône-Alpes (adossement de la plateforme CRéafil, 12 000 visites)

- Le Nord-Pas-de-Calais, une action née en 2001 par un partenariat Conseil Régional et APCE, et qui se transforme en 2013 par la création du NFID (Nord France Innovation Développement) :

Jecree.com/jereprends.com avec 152 000 visiteurs, 7 800 projets en ligne, et 5 600 abonnés à la lettre d'information

Demainjecree.com avec 15 800 visiteurs, 386 membres du réseau et jecree.mobi avec 20 300 visiteurs.

Des bases de données essentielles :

- La base des appuis à la création contient 3 000 acteurs et 4 000 aides

- La base bibliographique regroupe plus de 6 000 références

- les fiches métiers, au nombre de 140 accessibles, dont 116 constituent le référentiel information du guichet entreprise, ont été achetées au nombre de 20 000 en 2013 (27 100 en 2008, 34 000 au plus haut en 2009)

La formation : 103 stages de formation ont été conduits au profit de 1 184 professionnels de l'appui aux entreprises ; 30% sont le fait de consulaires, 14% de réseaux associatifs, 14% d'agents de collectivités territoriales, 5% Pôle Emploi (et 32% d'origine non connue).

Et la nouvelle gouvernance (extraits du communiqué de presse du 5 mai)

« Dominique Restino, chef d'entreprise, Président fondateur du MoovJee et de l'IME France, a été élu à l'unanimité Président de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE), lors du conseil qui s'est déroulé le 30 avril dernier. A cette occasion, **une nouvelle gouvernance, particulièrement équilibrée, a été mise en place** au bénéfice de la poursuite de la mission d'intérêt général de l'APCE. La présence de l'Etat, à périmètre constant, l'entrée significative de la Caisse des dépôts - représentée par six administrateurs - et de Pôle emploi, ainsi que la reconduction des grands acteurs institutionnels représentant les chambres consulaires (CCI France, APCMA), les Ordres (CSOEC, CNB) et Bpifrance au sein du conseil de l'APCE en sont le gage. La nouvelle gouvernance ainsi constituée a pour mission de définir le projet pluriannuel (2014-2017) de l'APCE afin d'en assurer la pérennité. Ce projet sera mis œuvre par le nouveau président, Dominique Restino, avec pour mission de **faire de l'Agence pour la création d'entreprises un acteur de place fédérateur**, lui permettant de contribuer davantage encore à l'efficacité des politiques publiques de soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprise. »

40 % des personnes ont effectivement reçu un soutien, financier, matériel ou moral au cours des douze derniers mois, les jeunes, les chômeurs, les personnes aux revenus modestes, les femmes étant ceux qui ont le plus reçu.

« Les aides apportées par les proches : les jeunes bénéficient plus souvent de l'aide de leurs proches », Insee Première N° 1498, mai

Les données de l'enquête SRCV permettent d'appréhender la qualité de la vie des personnes à travers une question relative à leur satisfaction dans la vie en général, sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait) ; les personnes qui ne peuvent pas obtenir d'aide de leurs proches ont une satisfaction nettement plus faible que les autres : en moyenne 6,4 contre 7,5.

Une approche intéressante à rapprocher des profils les plus demandeurs d'appui par les créateurs d'entreprise

89% des personnes de 16 ans ou plus disent pouvoir mobiliser l'aide de leurs proches en 2011 (93% pour les personnes les plus aisées contre 85% pour les plus modestes)

Les jeunes peuvent solliciter plus facilement l'aide de proches qui vivent dans un autre ménage qu'eux : 94% des moins de 30 ans contre 87% des 45 à 59 ans, mais aussi 88% des plus de 75 ans.

Chez les plus aisés, les possibilités d'être aidé varient peu en fonction de l'âge des bénéficiaires,

alors que pour les plus modestes l'aide est plus fréquente quand on est jeune, puis quand on vieillit (60 ans).

Les possibilités d'être aidé s'avèrent d'autant plus nombreuses que l'on est souvent en contact avec ses proches : 95 % des personnes qui ont des contacts quotidiens avec leurs amis peuvent obtenir de l'aide, contre seulement 83% pour ceux qui sont en contact un fois par an et 73% pour les personnes qui déclarent ne pas avoir d'amis. Mêmes tendances en ce qui concerne les familles : respectivement, 93% des personnes en contact fréquent avec leur famille, contre 72% pour celles qui n'ont pas de famille, avec une modulation selon que l'on est aisé ou non (83% contre 67 pour les plus modestes)

Enfin, être en bonne santé augmente la possibilité d'obtenir de l'aide (91% contre 84%), reflétant le risque d'isolement social des personnes ayant des problèmes de santé.

Toutefois, pouvoir mobiliser l'aide de ses proches et en avoir besoin, sont deux choses différentes : 40 % des personnes de 16 ans ou plus déclarent avoir reçu au moins une forme d'aide au cours des douze derniers mois précédant l'enquête : soutien moral (35%), aide matérielle (11%), aide financière (20%)

	Moyen	Sexe		Niveau de vie		Occupation			
		Femme	Homme	Le moins élevé	Le plus élevé	Etudiant	Chômeur	Actif occupé	Retraité
Tout type d'aide	40	46	34	48	32	52	51	41	32
Soutien moral	35	42	28	41	28	43	44	35	30
Aide matérielle	11	11	11	17	6	18	18	11	8
Aide financière	10	11	10	18	5	25	22	10	3

Les personnes les plus aisées ont le moins besoin d'aide (35%) contre 43% pour les plus modestes. Les écarts sont particulièrement nets lorsqu'il s'agit d'aide financière (18% parmi les plus modestes contre 5% parmi les plus aisés) ; mais ils sont également importants pour l'aide morale (41% parmi les plus modestes contre 28% parmi les plus aisés). Les chômeurs sont, après les étudiants et les apprentis, ceux qui reçoivent le plus d'aide (51%).

Ce sont les moins de 30 ans qui reçoivent le plus, le soutien de leurs proches (54% contre 37% pour les personnes de 30 ans ou plus), et ce quelque soit la nature de l'aide apportée, mais plus particulièrement pour l'aide financière (22% des moins de 30 ans contre seulement 7% au-delà de 30 ans); à partir de 75 ans, cependant, la part des personnes aidées augmente à nouveau : 39% contre 29% des personnes de 60 à 74 ans ; Il s'agit notamment d'aide matérielle (10% contre 6% entre 60 et 74 ans), en partie due à des situations de dépendance devenues plus fréquentes.

Les personnes qui vivent dans une famille monoparentale reçoivent plus d'aide que celles des autres ménages (55% contre 39% pour les autres) et ce quel que soit le type d'aide. Elles sont deux fois plus souvent aidées financièrement que les autres (19% contre 10%) ; ce qui peut aussi bien être dû au versement d'une pension alimentaire par l'ex-conjoint qu'à une aide venue de la famille.

L'état de santé intervient également : les personnes très limitées dans leurs activités quotidiennes (se lever, se déplacer...) bénéficient plus souvent d'aide de leurs proches (52% contre 39) ; ces écarts sont particulièrement importants lorsqu'il s'agit d'être soutenu moralement (49% contre 33%) et dans une moindre mesure de bénéficier d'aide matérielle (13% contre moins de 11%) ; ces personnes disposent de moins d'aide financière (8% contre 11%).

Les personnes qui reçoivent le plus d'aide sont aussi celles qui ont les contacts les plus fréquents avec leurs proches (52%, contre seulement 30% parmi celles dont les contacts ont lieu moins d'une fois par mois) ; cet effet s'observe pour tous les types d'aide.

Les femmes sont plus nombreuses à recevoir une aide (46% contre 34 pour les hommes) ; cette différence est surtout liée au soutien moral, plus fréquemment apporté aux femmes (48%) qu'aux

hommes (28%) ; en revanche, pour les aides financières et matérielles, les écarts sont très faibles.

Entre 2006 et 2011, les rencontres avec les proches ont gardé à peu près la même fréquence tandis que les contacts à distance sont devenus plus fréquents (le développement d'Internet, du téléphone portable, les SMS, les réseaux sociaux...).

La sociabilité reste plus orientée vers la famille, surtout pour les contacts à distance : 65% des personnes ont des contacts avec leur famille au moins une fois par semaine, contre 54% pour les contacts avec les amis ; ces derniers ont le plus progressé (+8 points pour les contacts hebdomadaires avec les amis, contre +2 points pour les contacts avec la famille).

Les rencontres avec la famille sont, quant à elles, aussi fréquentes qu'avec les amis (la moitié des personnes).

La sociabilité des jeunes est plus tournée vers les amis que vers la famille (les 3/4 des personnes de 16 à 30 ans voient leurs amis au moins une fois par semaine contre la moitié pour leur famille) ; après 30 ans, la fréquence des rencontres avec les amis est globalement stable alors que **l'on rencontre sa famille de plus en plus souvent en vieillissant** (après 75 ans, 60% des personnes voient leur famille au moins une fois par semaine) ; **avec l'âge les contacts à distance tendent à augmenter**.

Les cadres voient moins souvent leurs proches amis et leur famille que les autres catégories, **mais ils ont les contacts à distance les plus fréquents** ; c'est également le cas pour les personnes les plus aisées et pour celles qui résident dans l'agglomération parisienne.

L'évolution des comportements des épargnants ne s'explique pas par un changement de leurs préférences, qui sont restées statistiquement stables depuis juin 2007, mais surtout à des anticipations de plus en plus sombres concernant le rendement et le risque des actifs financiers.

« mesurer les préférences des épargnants : comment et pourquoi (en temps de crise) ? », INSEE, Economie et Statistique n° 467-468

Avec ses cinq vagues de 1998 à 2011 qui comportent une forte dimension de panel, le corpus de données Pater apporte des informations complémentaires aux enquêtes Patrimoine de l'Insee sur des aspects plus subjectifs et qualitatifs des comportements patrimoniaux.

il s'agit surtout d'une approche méthodologique, mais les résultats peuvent notamment éclairer le risque pris par les financeurs « privés » de la création d'entreprise ; à mettre aussi en parallèle avec l'enquête Finansol

« Résumons les résultats de la méthode de scoring obtenus sur les 5 enquêtes Pater ; à chaque fois, les préférences de l'épargnant ont pu être représentées par **4 scores cohérents** : **un score d'attitude face au risque, deux mesures de la préférence pour le présent – impatience (à court terme) et préférence temporelle (à long terme) –, et un score d'altruisme.**

les hommes sont plus tolérants au risque que les femmes, et, de même, les jeunes que leurs aînés ; les gens mariés et les enfants d'entrepreneurs individuels font preuve d'une plus grande tolérance au risque ; en revanche, l'idée souvent admise que l'éducation favorise la prise de risque n'est confirmée que sur deux enquêtes. Par ailleurs, l'enquêté « voit » toujours à plus long terme (faible préférence temporelle pour le présent), s'il est âgé, diplômé et en couple. En revanche, la plus grande prévoyance des femmes n'est attestée que dans les trois dernières vagues.

Une moindre tolérance au risque va de pair avec une plus grande prévoyance, mais aussi avec une moindre impatience et un altruisme plus élevé ; l'effet négatif le plus fort porte sur la possession d'actions (3 et 4% contre 18 en moyenne pour l'ensemble des répondants) ; l'altruisme favorise d'abord la détention d'assurance décès ; enfin, la détention du logement et des livrets d'épargne diminue avec la tolérance au risque et la priorité accordée au présent.

Depuis la crise, les épargnants sont devenus de plus en plus prudents dans leurs comportements financiers. Selon l'étude trimestrielle SoFia réalisée par Tns-Sofres auprès de 12 000 panelistes (dont ceux des enquêtes *Pater*), le nombre d'actionnaires français déclarés a diminué de 40% depuis la chute de *Lehman Brother* entre décembre 2008 et juin 2012 (de 13,8% à 8,3% en moyenne), alors qu'augmentent de 30% les sommes déposées sur le livret A.

Cette tendance à la prudence ressort également des enquêtes *pater* 2009 et 2011, à travers les réponses des enquêtés à la question plus subjective : « Diriez vous que depuis la crise financière, vous êtes devenus plus prudent, moins prudent, ou vous n'avez pas changé ? » ; si la moitié des ménages déclarait en 2009 qu'ils n'avaient pas changé, l'autre moitié, qui se recrutait principalement parmi les classes les plus défavorisées et exposées à la crise (peu diplômées, à faibles revenus), se déclaraient plus précautionneux ; en 2011, cette opinion est même devenue majoritaire (54% contre 43%).

On observe ainsi, depuis la crise, une intention majoritaire d'investir dans des actifs plus sûrs : hausse de 25% entre 2009 et 2011 des produits d'épargne logement, et de 22% des livrets d'épargne ; pour les assurances vie, le solde est toujours positif, mais il a sensiblement diminué entre les deux dates (de 25% à 13%) ; par contre, les épargnants s'éloignent du marché boursier de manière permanente, avec une différence négative de 11 à 18% pour les Fonds communs ou les Sicav, et entre 15 et 20% pour les actions.

Néanmoins, de différences fortes existent entre les riches actionnaires et les travailleurs précaires ; le dilemme entre un désir de précaution accrue et la volonté de maintenir son niveau de vie s'est posé avec acuité ; toutefois, un constat ressort clairement : les ménages français, face à la crise, ont adopté en moyenne un comportement financier plus prudent, désirant épargner davantage dans des placements plus sûrs et limiter parallèlement leurs investissements risqués.

Comment interpréter ce surcroît de prudence des épargnants dans leurs comportements ?

Provient il d'une modification des préférences (hausse de l'aversion au risque), d'une révision des anticipations boursières en matière de rendement ou de volatilité des actifs, ou d'une adaptation au nouvel environnement macroéconomique (baisse des ressources, augmentation du risque de chômage, évolutions futures des revenus salariaux plus incertaines, etc.) ? Plus généralement, les comportements patrimoniaux vont dépendre de l'interaction entre ces trois composantes qui renvoient aux trois subdivisions du temps, passé, présent et futur :

- les préférences à l'égard du risque, du temps, qui sont héritées de l'histoire passée de l'individu (son enfance, etc.)

- les ressources disponibles ou les dotations présentes, qui comprennent : les ressources entachées d'un degré d'incertitude (tel qu'il est perçu par l'épargnant), les capitaux de santé, d'éducation..., les capacités cognitives, qui déterminent notamment le niveau d'information de l'individu.

- les anticipations et croyances à l'égard du futur : le revenu du travail futur, les probabilités de chômage, le rendement et le risque attendus sur les actifs financiers ou immobiliers, l'inflation, les contraintes de crédit, mais aussi les anticipations sur soi-même (goûts et état de santé futurs, probabilités de survie), les anticipations sociales de long terme (droits personnels à la retraite, devenir du système de retraite et de l'Etat providence)

Tous ces éléments peuvent être synthétisés dans la relation empirique suivante :

Comportements = f (préférences, ressources présentes, anticipations)

Les anticipations dans la crise : les Français de plus en plus pessimistes

Concernant le marché boursier, on constate que le rendement moyen anticipé décroît fortement sur la période : de 5,6% en 2007, il est passé à 0% en 2011 après avoir baissé de 2 points en 2009 (3,6%). Les Français sont donc de plus en plus pessimistes en ce qui concerne la bourse et il n'est alors pas étonnant qu'ils aient tendance à s'en éloigner. L'analyse économétrique des anticipations de rendement espéré à 5 ans montre que **les hommes sont plus optimistes que les femmes ; les**

chefs d'entreprises sont plutôt inquiets, les cadres plutôt confiants ; le fait de lire la presse économique ou d'avoir une bonne culture financière incite à voir le marché boursier sous un meilleur œil ; disposer d'un patrimoine important et avoir connu des gains récents sur ses actifs financiers favorise l'optimisme boursier.

De la même façon, les anticipations des ménages relatives aux évolutions futures de leur revenu du travail ont été revues à la baisse : globalement, les Français voyaient, sur les 5 ans à venir, leur revenu augmenter en moyenne de plus de 3% en 2007, de 2% en 2009 mais anticipaient une stagnation en 2011

La révision à la baisse des anticipations professionnelles et boursières pourrait donc expliquer pour une part importante les comportements plus précautionneux des ménages depuis la crise, avec des évolutions plus marquées encore après 2009. Mais qu'en est-il des préférences ?

Le constat est clair : les ménages français sont devenus moins tolérants au risque, et plus prudents dans leurs choix patrimoniaux ; si l'on s'intéresse aux préférences à l'égard du temps, le constat est moins tranché : **la crise n'aurait que peu affecté la prévoyance sur le long terme.**

Secteurs d'activité

L'industrie a perdu 30% de ses effectifs depuis 1990, sans qu'ils soient remplacés par les nouveaux emplois du tertiaire, localisés sur certains territoires pour les plus performants, alors que l'industrie est largement dispersée sur l'ensemble des territoires

« la crise, L'industrie et les territoires », les dossiers Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme N°30, avril

L'industrie a perdu 30% de ses effectifs (3 millions d'emplois en 2012 contre 4,5 millions en 1990), passant de 32,7% des emplois salariés à 20,2 % en septembre 2013 ; on peut y ajouter le nombre d'intérimaires employés dans l'industrie (224 000 en 2013, contre 304 000 début 2010).

Jusqu'en 2007, la valeur ajoutée industrielle continue à progresser alors que l'emploi est en diminution ; en 2011, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée est de 12,5% ce qui situe la France à la 15e place des 17 pays de la zone euro (selon le rapport Gallois).

Des facteurs de fragilité, notamment par rapport à l'Allemagne. On peut citer : le lien insuffisant entre recherche et innovation, une culture de l'innovation trop tirée par la technologie et pas assez par le marché, un manque d'entreprises de taille intermédiaire, un décalage entre le coût du travail et la spécialisation industrielle française plutôt axée sur des segments à faible valeur ajoutée, un dialogue social insuffisant, des relations difficiles entre donneurs d'ordre et fournisseurs, une image défavorable de l'industrie et des formations techniques qui n'attirent pas les jeunes et les salariés, un accès difficile au financement (marges faibles)...

Les trois secteurs qui résistent le mieux à la crise sont aussi les principaux secteurs importateurs : aéronautique, agro-alimentaire, industrie pharmaceutique.

Les secteurs industriels les plus touchés de 2008 à 2012 (baisses au-delà de 12%) sont la fabrication de meubles, l'industrie automobile, les produits métalliques/métallurgie, l'imprimerie, le textile, l'habillement et la chaussure.

Selon la classification de l'OCDE, **l'industrie de haute technologie représente 12% des emplois salariés de l'industrie manufacturière** ; elle est **concentrée géographiquement** puisque 61% de l'emploi de ce secteur se situe dans les 20 premières zones d'emplois contre 29% à 43% pour les autres segments de l'industrie ; **l'emploi dans l'industrie de haute technologie résiste mieux que les autres segments de l'industrie.**

L'Île-de-France et Rhône-Alpes sont les deux premières régions industrielles françaises, concentrant respectivement 13,5% et 13% de l'emploi industriel national ; l'Île-de-France est nettement sous-représentée sachant que son poids dans l'emploi total en France est de 25,5%, contrairement à Rhône-Alpes (les zones d'emploi de Lyon, Grenoble et Saint- Etienne figurent parmi les dix premières zones industrielles Française) ; d'autres régions ont un poids industriel important : les Pays de Loire (7,9% du total), le Nord-Pas-de-Calais (6,5%), la Bretagne (5,2%) et l'Est, constitué des régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine avec 11,1%.

Les deux tiers des emplois industriels sont localisés hors des « métropoles » : le tissu industriel français est bien réparti sur l'ensemble du territoire (107 zones d'emploi comptent au moins 8 000 emplois industriels en 2012) soient les ¾ des effectifs salariés de l'industrie manufacturière française. L'Île-de-France et les 18 zones d'emploi de province les plus peuplées (plus de 500 000 habitants) représentent seulement 36% de l'emploi salarié industriel alors qu'elles concentrent la moitié de l'emploi salarié privé tous secteurs confondus et 65% dans le secteur tertiaire qualifié, ou la programmation informatique, une situation qui a peu bougé ces dernières années ; mais **contrairement à une autre idée répandue, l'industrie française n'est pas concentrée dans les petits territoires, mais se répartit sur l'ensemble du territoire national.**

La plupart des zones d'emploi françaises sont touchées par les baisses d'emploi industriel, mais l'effet est particulièrement fort dans un grand quadrant Nord Est, avec une industrie souvent positionnée sur des secteurs « traditionnels » ; les territoires épargnés sont davantage localisés dans l'Ouest et le Sud

Les pertes d'emplois industriels, au-delà de l'impact social, sont aussi des pertes de compétences et de savoir-faire qui rendent difficiles le rebond et le redémarrage d'activités industrielles.

En moyenne, on constate un impact plus fort sur les petits bassins industriels : l'emploi industriel a diminué aussi bien dans les territoires où l'industrie est fortement présente que dans ceux où elle l'est beaucoup moins ; la plus grande diversification de leur tissu économique permet aux plus grandes zones d'emploi de connaître un impact limité.

De 2008 à 2012, il n'y a pas au niveau national de compensation « arithmétique » des emplois industriels perdus par des créations d'emplois dans le tertiaire ; celle-ci ne se produit que dans une partie des territoires, les secteurs tertiaires en croissance étant géographiquement polarisés.

En 4 ans (2007-2011), la production de l'industrie manufacturière a baissé de 6% et l'emploi industriel (en équivalents temps plein) a baissé de 10,8% ; **cette chute de l'activité manufacturière a réduit la demande de services, d'énergie ou de construction émanant de l'industrie, entraînant une baisse de l'emploi non industriel** (perte de 134 000 emplois équivalent temps) ; cet effet indirect aggrave significativement la perte des 336 000 emplois industriels. Ces emplois perdus sont presque pour moitié dans les services d'accueil ou d'appui, constitués notamment des agences d'intérim, des centres d'appel, des services de nettoyage, des services immobiliers, des secteurs des transports et du commerce.

En revanche, les services technologiques qui regroupent la recherche, les activités spécialisées scientifiques et techniques, les technologies de l'information et de la communication, ne sont pas affectés.

Les emplois non industriels se maintiennent créant 76 300 emplois entre 2008 et 2012. Toutefois, dans les zones d'emploi, la croissance des emplois non industriels compense rarement les pertes importantes d'emplois industriels : **parmi les 118 zones d'emploi qui enregistrent une baisse de l'emploi industriel supérieur à 2,5%, seulement 14 connaissent une hausse ou une baisse limitée de l'emploi total (inférieure à 2%)** ; de même parmi les 83 zones d'emploi qui connaissent une évolution favorable de l'ensemble des emplois (hausse ou baisse limitée) seulement 6 ont

enregistré une forte baisse de l'emploi industriel.

Le plus souvent, les évolutions favorables de l'emploi industriel (100 zones d'emploi avec baisse maximale de 1 % de l'emploi total) coexistent avec des évolutions favorables ou moyennes de l'emploi total.

Ces créations d'emploi sont très polarisées dans l'informatique, le tertiaire qualifié (la santé, l'éducation, le conseil ingénierie, le commerce et la restauration) : entre 2008 à 2012, la perte des emplois industriels (-284 000) est quasiment compensée par les créations d'emplois dans ces 6 secteurs d'activités (+265 000) ; mais les activités commerce de détail, informatique et le conseil ingénierie ne sont créatrices d'emploi que dans la moitié des zones d'emploi, alors que la restauration, l'éducation, et la santé et l'action sociale sont créatrices d'emploi dans la grande majorité des zones d'emploi.

Les entreprises du bâtiment de moins de 20 salariés emploient 60% des effectifs salariés de ce secteur, 63% du chiffre d'affaires, notamment en direction de la clientèle de particuliers et des marchés de l'entretien amélioration

« Les chiffres clés 2013 », CAPEB et « le bâtiment et les TP au féminin, édition 2013 » CCCA-BTP

431 000 entreprises du bâtiment dont 375 600 artisanales (87%), hors auto-entrepreneurs (AE) :

Au 01/01/2011	AE	Pas de salarié	De 1 à 9 sal	De 10 à 19 sal	ST Hors AE	20-49 sal	50-99 sal	100 et plus	Total
Nombre	46 412*	205 407	154 139	16 024	375 570	7 355	1 138	616	431 091
Répartition	10,8	47,6	35,8	3,7	87,1	1,7	0,3	0,1	100

*41% seulement des auto-entrepreneurs ont déclaré un chiffre d'affaires selon l'Acoss au 01 01 2011 et 62% au 01 01 2012

La construction pèse **39% des entreprises artisanales** (les ¾ de ces entreprises sont du ressort du second œuvre)

Les entreprises de moins de 20 salariés emploient 702 000 salariés (60% des salariés de ce secteur), 71 100 apprentis (78% des apprentis du secteur) et réalisent 77,7Md€ (63% du CA du secteur) :

	1 à 9 sal ou 0 à 9 sal	10- 19 sal	ST moins de 20 sal	20 sal et plus	Total
Effectif salariés	479 727	222 269	702 000	473 512	1 175 000
En %	41	19	60	40	100
Effectif apprentis			71 100		90 895
En %		78	78	22	100
Chiffre d'affaires en Md€			77,7		123,4
En %		63	63	37	100

Les entreprises de moins de 20 salariés sont **53% en entreprise individuelle**, plus souvent en peinture et revêtement (63%) ou en plâtrerie et isolation (59%), moins souvent en maçonnerie et carrelage (43%) ou serrurerie et métallerie (44%)

Les qualifications de l'ensemble des salariés se répartissent en ouvrier (58%), dont ouvrier d'exécution (33%) et ouvrier professionnel (25%), ouvrier maitre ou chefs d'équipe (19%), Employé-technicien-agent de maîtrise ETAM (16%) et ingénieur-cadre (7%).

Les femmes y sont 145 000 (11% des effectifs en progression de 50% depuis 2000) ; les fonctions exercées sont largement d'ordre administratif (83%) ; toutefois, 8,5% encadrent des chantiers et 8,3% participent à la production.

57% des salariés ont moins de 40 ans, dont 32% moins de 30 ans ; 26% ont de 41 à 50 ans et 17% plus de 50 ans (dont 60 ans et plus, 1%) ; noter que **les salariés femmes sont plus âgées** (56% ont plus de 40 ans)

Le salaire mensuel moyen net est de 1 905€, davantage que dans les HCR (1 549€) ou le commerce (1 896€), mais moins que dans l'industrie (environ 2 500€), ou les services aux entreprises (2 084€). Depuis 1998, le salaire mensuel de base a augmenté de 43% (ensemble France, 36%)

Dans les entreprises de moins de 10 salariés en 2010, 15% sont au smic et 13% en CDD.

En 2011/2012, 185 500 étaient en formation initiale dans les métiers de la construction (dont 6 677 femmes): 47% en CAP (86 500 jeunes, essentiellement en apprentissage, soit 46% des jeunes en formation), 33% en bac pro (61 300 jeunes, essentiellement par la voie scolaire), 8% en brevet professionnel, 7% en BTS.

Noter que les femmes peu nombreuses en formation CAP (1 508) réussissent à 90%.

56% des apprentis sont en formation dans des entreprises de 5 salariés au plus, 25% dans des entreprises sans salarié, 18% dans des entreprises de 1 et 2 salariés et 13% dans celles de 3 à 5 salariés.

56 200 salariés et 33 300 non salariés ont suivi une **formation continue** en 2011.

En termes de chiffre d'affaires (en M€), les moins de 20 salariés ont pour clientèle à 53% des particuliers, 34% des entreprises et 13% le secteur public.

	Particuliers	%	Entreprises	%	Secteur public	%
De 0 à 10 sal	43 819	67	2 888	18	13 426	32
De 10 à 19 sal	9 810	15	1 925	12	6 293	15
ST moins de 20 sal	53 630	82	4 813	30	19 719	47
20 sal et plus	11 772	18	11 229	70	22 237	53
Total	65 482	100	16 842	100	41 956	100

54% du chiffre d'affaires est réalisé en ce qui concerne les moins de 20 salariés sur le marché de la maison individuelle et 84% de ce marché est le fait de ces entreprises :

	Maison individuelle	%	Immeuble logement	%	Bâtiment non résidentiel	%	TP	%
De 0 à 10 sal	45 979	69	7 762	37	10 020	29	123	10
De 10 à 19 sal	9 995	15	3 147	15	4 837	14	49	4
ST moins de 20 sal	55 974	84	10 909	52	14 857	43	173	14
20 sal et plus	10 662	16	10 069	48	19 695	57	1 061	86
Total	66 636	100	20 978	100	34 552	100	1 234	100

Hors TP, 55% du chiffre d'affaires des entreprises de moins de 20 salariés est réalisé dans l'entretien réparation : ces entreprises réalisent 68% de ce type de marché :

	Entretien, amélioration	%	Neuf	%	Total	Partage entretien/neuf
De 0 à 10 sal	31 985	54	23 742	37	55 727	57 43
De 10 à 19 sal	8 292	14	8 984	14	17 276	48 52
ST moins de 20 sal	40 278	68	32 726	51	73 003	55 45
20 sal et plus	18 954	32	31 442	49	50 397	37 63
Total	59 232	100	64 168	100	123 400	48 52

La construction de logements neufs est en baisse de 18% au regard de l'année précédente.

En ce qui concerne les régions, les entreprises de moins de 20 salariés (60% des salariés en moyenne) **pèsent moins en termes d'effectif** au sein de l'ensemble des entreprises de bâtiment de la région en Nord-Pas-de-Calais (48%), de Haute-Normandie (51%), d'Alsace (54%) **et davantage** en Corse (76%), Languedoc-Roussillon (71%), Aquitaine et Poitou-Charentes (67%).

Les entreprises employant moins de 20 salariés représentent près de 96% des entreprises du secteur de la construction de l'Union européenne, et 61% du chiffre d'affaires (dont 31% pour les moins de 10 salariés) ; la France réalise 15% du chiffre d'affaires de l'UE, toutes tailles confondues et l'Allemagne 21%.

La France, en matière de TIC, se situe au-delà de la moyenne UE 28, proche de l'Allemagne mais en retrait au regard de la Suède et du Royaume-Uni

« Observatoire du numérique : chiffres clés », mai

Source : Eurostat, enquête communautaire sur les TIC 2013, et données OCDE

Rappel :

Les TIC en France regroupent 97 747 entreprises et 665 192 salariés (en 2011) :

	Programmation Conseil informatique	Réparation ordinateur	Télécom	Traitement données	Commerce Gros TIC	Edition logiciel	Industrie
Nombre d'entreprises	58 688	12 215	8 335	8 162	5 410	4 673	1 748
Nombre salariés	287 580	29 304	148 980	39 447	44 625	45 102	70 154

En valeur ajoutée, Les TIC sont surtout localisées dans les services de télécommunication (38%) et les activités informatiques (36%).

Les dépenses de R&D représentent 20,7% du chiffre d'affaires de ces entreprises

Une comparaison avec les pays de l'UE (pour les éléments importants ou présentant des différences) :

Deux pays se distinguent par une forte pratique des TIC, la Suède et plus modestement le Royaume-Uni ; **la France se situe plutôt mieux que la moyenne UE28, proche de l'Allemagne, sauf pour la pratique du commerce électronique par les entreprises ; par contre elle se positionne bien mieux dans le recours aux administrations :**

En %	France	UE 28	Royaume-Uni	Allemagne	Espagne	Suède	
Poids des TIC dans le PIB							
TIC (services et industrie)	4,18		5,85	4,02	3,54		
Equipement numérique des entreprises et utilisation							
Sites web	65	73					
Réseau intranet	44	33					
Salariés utilisant régulièrement internet	49	47					
Equipement numérique des particuliers et utilisation							
Connexion internet	82	79	88	88	70	93	
Connexion mobile avec internet	30	23	48	20	25	56	
Abonnement haut débit	37		35	35			
Usage fréquent (tous les jours)	66	62	78	68	54	81	
Accéder aux services bancaires	58	42	54	47	33	82	
Recherche emploi et envoi candidature	18	17	26	19	20	29	
Communiquer sur réseaux sociaux	38	43	58	42	46	57	
A réalisé au moins une commande en ligne	59	47	77	68	32	73	
Commerce électronique (en % des entreprises)							
Achat en ligne (internet et EDI)	20	37	60	48			
Vente en ligne (internet et EDI)	14	17	22	26			
Usages des TIC avec les administrations pour les entreprises							
Contact avec les administrations	96	88	91	83		95	
Obtenir des formulaires	71	68	59	58		86	
Renvoyer les formulaires remplis	87	74	87	61		87	
Passation de marchés publics	19	13	14	7		19	
Déclaration TVA par internet	83	59					
Usages des TIC avec les administrations pour les particuliers							

Contact avec les Pouvoirs Publics	60	41	41	49		78	
Obtenir des informations	47	37	33	49		74	
Télécharger des formulaires	31	25	22	30		48	
Renvoyer les formulaires remplis	32	21	22	14		46	
Déclaration de revenus (en millions)	13,6						

Evolution des marchés

Consommation contrainte ou choisie ; un modèle de consommation qui évolue

« En marge de la crise : émergence d'une frugalité choisie », CREDOC Consommation et modes de vie N° 266, avril 2014

La crise économique, qui depuis 2008 a vu la **baisse régulière du pouvoir d'achat**, a généré un **nouveau modèle de consommation**, « consommer moins mais mieux » : c'est la tendance de fond qui découle des enquêtes de consommation menées par le CREDOC en 2013, avec néanmoins des nuances sur le consommer moins, selon son profil socio-économique et culturel. Ainsi, **si 61% des consommateurs faisaient des achats impulsifs en 2010, ils ne sont plus que 48% en 2013**. Plus précisément :

- 37% des Français considèrent la consommation comme une nécessité
- 19% d'entre eux achètent moins souvent des produits alimentaires et 16% diminuent les quantités
- 35% pensent qu'ils diminueront leur consommation de viande dans les deux prochaines années : 41% de femmes contre 28% des hommes, 51% des plus de 65 ans, 48% de ceux qui gagnent entre 750 et 2000€ ; ces pourcentages sont à rapprocher des enseignements de l'étude sur le surendettement menée par la Banque de France en 2014

Globalement, près d'un Français sur deux (48%) a adopté des comportements de frugalité contrainte, multipliant les astuces pour trouver de bonnes affaires, achetant sur Internet et des produits de premier prix (12% de consommateurs stratégés), réduisant certaines dépenses de base (14% de consommateurs contraints) ou cherchant à acheter à moindre coût, notamment via les soldes (22% de consommateurs économes).

Ces nouveaux comportements affectent en priorité les produits alimentaires de moyenne gamme, le commerce traditionnel, les investissements en biens durables (ex : automobiles, équipement du foyer) et semi durables (ex : habillement).

N'avantageraient-ils pas la grande distribution au détriment des petites entreprises qui ne peuvent s'aligner sur les prix ? Ne désavantageraient-ils pas la production industrielle nationale au profit des importations à bas prix ?

Toutefois, la crise a vu parallèlement **l'émergence de Français (14%) adoptant un comportement de frugalité, non plus contrainte, mais choisie**, difficultés financières ou non. Ces consommateurs dits engagés, choisissent d'acheter moins et surtout mieux (ex : moins de sucre, moins ou pas du tout de produits industriels), de se tourner vers les produits locaux, de faire la cuisine, de recycler les produits usagés. Ils sont 29% à utiliser moins leur voiture et 34% à faire plus de marche à pied depuis 6 mois ; c'est donc **une nouvelle conception de la consommation qui émerge, porté essentiellement par les classes moyennes et basée sur une notion du bien être axée sur le partage, le lien social et surtout le développement durable**. Ces nouveaux modes s'inscrivent dans **une tendance plus large qu'est l'évolution des représentations du bonheur** : dorénavant les Français accordent une place supérieure aux loisirs, à la famille, à l'amitié et à l'amour ; lien social renforcé, temps libre, épanouissement personnel sont devenus des objectifs prioritaires, contrairement à la réussite professionnelle, à la réussite sociale, et entraînent de fait des modèles de consommation « alternatifs ». *Ces nouveaux comportements influencent fabricants et*

vendeurs (ex : produits bio, produits locaux dit de terroir, produits du commerce équitable, produits respectueux de l'environnement, ventes à la ferme, recyclage, produits boutiques « ateliers », location de biens durables, bricolage, comptoirs de troc, loisirs alternatifs, etc...). Ce sont autant de nouvelles pistes de créativité et de développement pour les TPE et les PME.

Un fort taux de ménages endettés est constaté là où se recoupent désindustrialisation, présence forte de catégories socioprofessionnelles en difficultés économiques, précarité, bas niveau de formation et/ou d'éducation.

« Le surendettement des ménages : enquête typologique » Banque de France, mars

L'étude réalisée à partir des données de 194 742 dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement en 2012, confirme que surendettement et fragilité économique et sociale vont de pair. Quels constats ?

➤ Caractéristiques socio démographiques et professionnelles :

- **64% des personnes vivent seules** (célibataires, séparées, divorcées, veuves), dont près de 55% de **femmes** (elles sont 64% dans la tranche des 18-24 ans et à 61% chez les plus de 75 ans) ; 78% de ces personnes sont locataires

- **48% rencontrent des difficultés professionnelles**, près de 27% étant au chômage ; toutefois, près d'un tiers, soit 32%, sont des salariés en CDI, sans doute en majorité des travailleurs dits pauvres ; 36% sont des employés et 25% des ouvriers ; **à noter que la catégorie « Artisans, Commerçants et Chefs d'entreprises » ne représente que 0,5%.**

➤ Ressources et capacités de remboursement :

78% des ménages surendettés disposent de ressources mensuelles inférieures ou égales à 2000 euros, dont **49% inférieures au Smic** : ce faible niveau de ressources affecte les capacités de remboursement, au point que dans un dossier sur deux, on constate une **absence de capacité de remboursement** ; ce pourcentage s'élève même à 82% si l'on intègre les capacités modestes de remboursement !

La structure de l'endettement reflète les difficultés de solvabilité et de trésorerie couplées à la présence conjointe de **dettes financières** (88% de crédits à la consommation) et de **charges courantes** (77% d'arriérés de charges courantes). La part des crédits renouvelables, 76% des dossiers, un tiers de l'encours global, confirme la nécessité à plus réglementer encore ce secteur.

On note par ailleurs une évolution en 2012 qui se caractérise par une **légère augmentation de la part des dossiers comportant un endettement immobilier**, faisant passer ainsi l'encours moyen de 36 801€ en 2011 à 38064€ en 2012 : *un effet de l'augmentation du chômage ?*

Les dettes financières représentent 87% de l'endettement global, en nette augmentation depuis 2011 (+925€) et sont présentes dans quasi tous les dossiers ; ce sont principalement des dettes à la consommation (54% dans 88% des dossiers), des crédits renouvelables (31,5%) et des dettes immobilières (26%)

Les dettes de charges courantes sont présentes dans 77% des dossiers, soit 9,7% de l'endettement global, avec un encours moyen de 4791€ (essentiellement les dettes de logement et d'arriérés de charges, présentes dans près de 50% des dossiers). A noter qu'au troisième trimestre 2013, ce pourcentage s'est élevé à 80% (+7% par rapport à 2011), *là encore certainement un effet de la crise économique et une augmentation de la part des travailleurs dits pauvres, à « boucler » leur fin de mois.*

La Cartographie de l'endettement : une répartition régionale des dossiers a été établie en croisant cinq indicateurs : le nombre de dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, le taux de chômage, la part de la population couverte par le RSA socle, le revenu disponible brut par habitant, le nombre de séparations pour 100 000 habitants de 15 ans et plus.

En 2012, on constate en moyenne, 433 dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus.

- 7 régions présentent un nombre de dossiers inférieur à 400 : Alsace, Auvergne, Bretagne, Corse, Ile de France, Midi-Pyrénées, Rhône Alpes.

- 5 régions présentent un nombre de dossiers supérieur à 500 : Bourgogne, Champagne Ardennes, Haute Normandie, Picardie, Nord Pas de Calais.

Il y a cohérence entre le nombre de dossiers et le contexte économique et social régional correspondant : c'est ainsi que les taux les plus élevés sont rencontrés **dans les anciennes régions industrielles**, impliquant des facteurs d'ordre comportemental ou sociologique.

La marque France, si elle est appréciée, apparaît trop peu visible pour les français, artisanale et peu compétitive pour les étrangers

« Etude sur les valeurs associées au « Fabriqué en France » DGCIS, 2013

De nombreux sondages l'attestent : **les Français ont une attitude favorable envers les produits Made in France**. Mais bien qu'ils se déclarent dans leur grande majorité prêts à payer 5 à 10% plus cher des produits fabriqués en France, il subsiste **un différentiel entre la volonté affichée et l'acte réel d'achat**. Si pour l'essentiel ils associent le Made in France à la confiance, la qualité, la sécurité et les processus de relocalisation, il apparaît un grand manque de connaissance dans la capacité de production des entreprises françaises, un certain nombre d'idées reçues erronées et un manque de visibilité des produits fabriqués en France.

En ce qui concerne **les étrangers**, on constate un « **effet de halo** » **très fort pour le Made in France**. Néanmoins, **les valeurs associées sont très contrastées** : positives pour les produits hédoniques, négatives pour les produits technologiques (malgré de belles réussites technologiques dans l'industrie aéronautique et spatiale...), associées à une **dimension artisanale** (donc production limitée), certes vectrices d'image, garantie de contrôles et miroir du style de vie, mais aussi **non compétitives et manque de marketing** (les innovations voient le jour en France mais les Français sont incapables de vendre...).

Comment valoriser le Made in France ?

La DGCIS préconise **qu'auprès des consommateurs français**, l'essentiel de l'effort des fabricants porte sur une meilleure information des consommateurs et des entreprises ainsi que sur une action marketing plus vigoureuse :

- Utiliser un argumentaire rationnel basé sur la qualité, la sécurité (marquages, labels, marquage d'origine, notion de safety, ...) et les prix, créer une carte d'identité « produit » (composants, mode de fabrication, ...)

- Valoriser les savoir-faire mis en œuvre et les terroirs (communication, expositions, journées portes ouvertes, visites d'atelier,..)

- Mener des actions de marketing axées notamment sur le « story telling », à savoir raconter l'histoire d'un produit, d'une marque, quel que soit le support concerné.

Auprès des consommateurs étrangers, il s'agira, en sus des items développés plus haut, de mieux et plus communiquer sur la qualité et la fiabilité des produits fabriqués en France, l'excellence française ne devant pas rester dans leur imaginaire l'apanage des seuls produits de luxe ou liés à l'art de vivre (gastronomie, mode)

Fiscalité des entreprises, réglementation

La réforme de la taxe professionnelle : profitables à l'industrie et aux PME, mais moins

favorable aux petites entreprises de moins de 100 000€ de chiffre d'affaires

« *Attractivité des territoires et fiscalité locale des entreprises* », rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires, janvier

« *Les premiers impacts pour les entreprises de la mise en place de la cotisation économique territoriale* », rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires, décembre

Les effets distorsifs de la taxe professionnelle en matière de concurrence fiscale et d'attractivité des territoires ont été analysés dès 2004 par la commission de réforme de la taxe professionnelle, dite commission Fouquet ; la commission avait souligné que la taxe professionnelle pouvait conduire notamment à distendre le lien fiscal entre territoires et entreprises et biaiser les conditions de la concurrence entre les collectivités.

Le rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires démontre que le levier fiscal comme facteur d'attractivité des territoires en faveur des entreprises a été amoindri sous l'effet de la réforme de 2010. C'est que :

- **La réforme, tout en garantissant l'autonomie financière des collectivités territoriales, a réduit leur autonomie fiscale.**

- **Par ailleurs**, compte tenu de la diminution des dotations de l'Etat, d'un moindre dynamisme des bases sur les trois premières années de mise en œuvre de la réforme, **la concurrence fiscale entre les collectivités territoriales par le biais d'une politique de taux attractive en faveur de l'implantation des entreprises, n'est plus au cœur de leurs préoccupations.**

- En troisième lieu, **les entreprises ne considèrent pas la fiscalité locale comme un critère d'implantation mais éventuellement comme un élément discriminant** ; pour les entreprises, les facteurs d'attractivité d'un territoire résultent plus de la politique de développement économique engagé par les collectivités territoriales et de l'environnement (infrastructures, présence de main d'œuvre qualifiée, offre foncière) ; la fiscalité locale et les exonérations votées par les collectivités ne constituent en conséquence qu'un facteur de second ordre dans les politiques d'attractivité des territoires.

- **La réforme de la taxe professionnelle a modifié la nature de la concurrence entre les territoires**, passant d'une concurrence par les taux (concurrence fiscale) à une concurrence budgétaire.

Après 68 modifications depuis sa création en 1975, la suppression de la taxe professionnelle a été adoptée en 2009, pour devenir la cotisation économique territoriale (CET) ; elle est composée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur une nouvelle assiette, la valeur ajoutée, et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), qui reprend l'assiette foncière de la taxe professionnelle ; une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) a également été mise en place.

Le produit de la CET due par les entreprises a représenté 20,4 Md€ en 2012.

Cette réforme fiscale structurelle avait plusieurs objectifs : rendre notre système fiscal plus attractif au niveau international et plus favorable à la compétitivité des entreprises (notamment le secteur industriel), d'une part en allégeant globalement la fiscalité économique locale et d'autre part en organisant un transfert d'assiette vers la valeur ajoutée.

Du point de vue des entreprises, la réforme de la taxe professionnelle a plutôt atteint ses objectifs initiaux de baisse de la fiscalité économique locale et de transfert de charge fiscale entre les entreprises, au bénéfice de l'industrie et des PME.

Elle s'est traduite par un allègement global de la fiscalité économique locale : baisse de 3,1 points entre 2009 et 2012 pour l'industrie et de 8,5 points pour les PME (chiffre d'affaires inférieur à 10 M€). **Ceci étant au sein des différents secteurs d'activité, si la plupart des entreprises y ont gagné, d'autres y ont perdu** (estimation sur les bases 2010) :

En % du nombre d'entreprises	Gagnant	Stable	Perdant	Taux de réduction
Santé/éducation	88	6	6	62

Industrie (selon les secteurs)	40 à 74	4 à 28	21 à 37	22 à 36
Commerce	63	10	26	23
Services aux entreprises	61	15	25	22
Activités financières	60	6	35	0
Immobilier	55	9	37	24
Services aux personnes	52	18	30	37
transports	51	32	17	32
Construction	41	29	30	46
Ensemble	60	15	25	28

Par contre, il y a eu une augmentation « mécanique » du nombre de contribuables assujettis à la cotisation minimale de CFE ; la CFE minimum a été fixée par la commune, notamment pour ceux réalisant moins de 100 000€ de chiffre d'affaires ou excédant légèrement ce plafond, avec une cotisation minimale de 210 à 2101€, qu'il s'agisse de profession libérale, de commerçant ou d'artisan, notamment s'ils n'utilisent une faible valeur de matériels.

Vers la nécessaire rénovation de la fiscalité de l'impôt sur le revenu en direction des femmes
« Rapport d'information de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité des Chances entre hommes et femmes sur la question des femmes et du système fiscal », Assemblée Nationale, avril 2014

La Délégation part de **trois constats** :

- **le système fiscal actuel** (à quotient familial), bénéficie en grande partie aux ménages les plus aisés, monoactifs et sans enfants ; **imaginé en 1945** en cohérence avec la norme familiale de l'époque (couples mariés, femmes au foyer ou avec revenu professionnel d'appoint), ce système **ne correspond plus à la réalité sociale actuelle** (progression des unions hors mariages, familles mono parentales, personnes vivant seules).
- Alors qu'il y a **tendance très nette à l'individualisation de l'IR au niveau international**, en France, le système fiscal est toujours basé sur le quotient familial.
- aujourd'hui, **moins des 2/3 des couples déclarent mettre leurs revenus intégralement en commun (64%)**, les couples mono actifs avec enfants déclarant nettement plus en commun que les couples biactifs, diplômés ou à niveau de vie élevé ; cette tendance a été renforcée en 1985, le code civil posant le principe de la libre jouissance des revenus professionnels, alors que la législation fiscale considère toujours que les ressources d'un couple pacsé ou marié sont intégralement mises en commun.

La Délégation préconise une individualisation de l'IR principalement pour deux raisons :

1 L'individualisation permettrait de lever un frein à l'emploi des femmes

Rappelons que 67% des femmes de 20 à 64 ans sont en activité (75% des hommes) et contribuent en moyenne à hauteur de 36% aux revenus du couple, et qu'une femme sur 4 gagnait plus que son conjoint.

Or, que constate-t-on concrètement au niveau fiscal : lorsque les revenus d'un couple sont différents, **le taux marginal d'imposition du second apporteur de ressources, en grande majorité les femmes, est supérieur à ce qu'il serait dans le cas d'une imposition séparée** : le quotient conjugal est alors une désincitation financière à l'emploi pour le second apporteur de ressource.

L'individualisation aurait pour mérite non seulement de lever ce frein mais aussi d'assurer une plus grande cohérence dans les politiques publiques, l'augmentation de l'activité féminine pouvant constituer de surcroît un levier de croissance stratégique (+0,4 point supplémentaire de taux de croissance annuel du PIB).

2 Elle serait un moyen de favoriser l'équité fiscale, la neutralité vis-à-vis des choix de vie individuels et l'émancipation des femmes

La neutralité du système fiscal est mise à mal par la différence de traitement selon les formes d'unions : c'est ainsi que des concubins peuvent être plus imposés que des couples pacsés ou mariés, à niveau de vie égal, en ne souciant plus de qui vit en couple avec qui, l'administration

reconnaîtrait d'une part la pleine citoyenneté des femmes, les femmes et les hommes étant alors des sujets économiques à part entière, œuvrant à l'émancipation des individus et à la liberté du choix de vie.

Par ailleurs, le quotient familial ne permet pas de prendre en compte les économies d'échelles liées à la vie en couple : de ce fait, le système surimpose relativement les célibataires, et plus grave, les familles monoparentales, tout en favorisant les couples à hauts revenus.

D'où 3 recommandations visant à terme la suppression du quotient conjugal :

Aménager les modalités d'imposition des couples :

- En donnant aux couples mariés ou pacsés qui le souhaitent la possibilité d'opter pour l'imposition séparée, à l'image de ce qui se fait en Allemagne et en Espagne
- En plafonnant l'avantage fiscal lié au quotient conjugal pour les couples à très hauts revenus (avantage qui peut s'élever de 19000 euros pour des revenus annuels supérieurs à 300000 euros à 32000 euros pour des revenus annuels supérieurs à 1 million d'euros)

Améliorer les dispositifs de soutien aux salarié(e)s modestes :

En 2010, 8,6 millions de personnes, dont 4,7 millions de femmes, avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (60% du revenu médian soit 964 euros pour une personne seule) ; 70% des travailleurs dits pauvres, sont des femmes ; ce sont les 2/3 des bas salaires, 62% des emplois non qualifiés (56% en 1980), et la grande majorité des emplois à temps partiel ; elles sont encore 57% des bénéficiaires du RSA en 2010, dont 31% à la tête de familles monoparentales et 85% des bénéficiaires du RSA majoré (parent isolé).

Améliorer l'évaluation et le pilotage des politiques fiscales et budgétaires et notamment la production de statistiques sexuées, en vue de concevoir des mesures correctrices en faveur de l'égalité hommes femmes et une revue transversale des effets des incitations financières et non financières à travailler pour le second apporteur de ressources.

Quel conseil aux femmes chefs d'entreprise et à celles qui souhaitent se lancer, et qui bien qu'en couple, ne sont ni mariées, ni pacsées ? Avant d'opter pour la forme juridique d'une éventuelle union, faire la simulation d'une imposition séparée de celle de leur conjoint.

L'emploi, le marché du travail

Le salaire moyen brut de base varie beaucoup selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, mais aussi les activités, notamment dans le cadre des différentes primes : performance individuelle (3 342€ en moyenne annuelle), contraintes (2 432€), ancienneté (1 858€) et performance collective (1 444€)

« La structure de salaires en 2010 » Insee, mars

Source : l'enquête sur la structure des salaires en 2010 (Ecmoss) des entreprises de 10 salariés ou plus, en France métropolitaine, hors fonction publique d'État, agriculture, activité des ménages en tant qu'employeurs et activités extraterritoriales.

Le salaire brut, c'est-à-dire le cumul du salaire de base, des heures supplémentaires et des primes, s'élève en moyenne à **20,48€ par heure travaillée** ; en ajoutant les indemnités de départ, l'intéressement, la participation et l'abondement, la rémunération brute totale par heure travaillée atteint en moyenne **21,54€**. Elle **varie fortement selon le type d'emploi** (CDI ou CDD), **les caractéristiques des salariés** (sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle) et **celles des entreprises** (secteur d'activité, taille).

La rémunération brute totale par heure travaillée **varie avec l'âge** : de 15,74€ chez les moins de

30 ans à respectivement 21,76 et 28,35€ chez les femmes et les hommes de plus de 50 ans. Elle varie également avec le **sexe** ou encore le **niveau de diplôme**, valant 15,06€ pour les femmes sans diplôme contre 42,64€ pour les hommes diplômés d'une grande école.

Les femmes perçoivent un salaire hors primes inférieur en moyenne de 20% à celui des hommes (de 6% dans l'administration publique à 31% dans la finance et l'assurance).

Les compléments de rémunération accroissent les disparités de salaire brut entre secteurs d'activité. Le salaire brut est le plus faible dans l'hébergement et la restauration (14,99€ par heure travaillée), et le plus élevé dans les activités financières et d'assurance (28,32€). Les indemnités de rupture, l'intéressement, la participation et l'abondement renforcent ces disparités. Ces compléments de rémunération ne sont que de 0,31€ (+2%) par heure travaillée dans l'hébergement et la restauration, 0,63€ (+3,6%) dans les services administratifs et de soutien, et atteignent 1,82€ dans l'industrie manufacturière (+8,7%) et 3,23€ (+11,3%) dans la finance et l'assurance.

Des primes très différentes selon le secteur d'activité : 78% des salariés du secteur privé et des fonctions publiques territoriale et hospitalière touchent au moins un type de prime (prime d'ancienneté, de contraintes liées au poste, de performance individuelle ou de performance collective). **Les primes représentent pour ces salariés en moyenne 14,4% de leur rémunération brute totale en équivalent temps plein (EQTP), soit 4 911€ annuels.**

Les femmes perçoivent presque aussi fréquemment que les hommes au moins une prime (77% contre 80%), mais leur montant moyen est nettement inférieur (4 033€ sur l'année contre 5 598€ pour les hommes) ; cet écart se retrouve dans tous les secteurs d'activité, mais à des degrés divers : en moyenne, 28%, de 20% dans l'hébergement-restauration à 51% dans la finance et l'assurance (avec 5 741€ sur l'année pour les femmes contre 11 600€ pour les hommes).

Les primes sont rares dans les HCR et fréquentes dans l'industrie ; selon les secteurs d'activité, certaines primes sont plus répandues : exemple, dans la finance et assurance, 57% des salariés perçoivent des **primes de performance individuelle** ; la situation est comparable mais moins tranchée dans l'information et la communication ; dans la santé et l'action sociale comme dans l'énergie, les **primes** les plus fréquemment perçues **compensent les contraintes liées au poste de travail** ; enfin, la fréquence des **primes d'ancienneté** est particulièrement **élevée dans l'industrie.**

En moyenne annuelle, **les primes les plus élevées sont celles qui récompensent la performance individuelle** (3 342€ en moyenne), suivies de celles liées aux **contraintes du poste occupé** (2 432€), puis des primes d'ancienneté (1 858€), et enfin celles rémunérant la performance collective (1 444€) ; ces moyennes masquent des situations sectorielles contrastées : ainsi les primes de performance individuelle varient de 1 460€ dans les HCR et le transport-entreposage, à plus de 6 700€ dans la finance et l'assurance ; les primes de contraintes s'échelonnent de 785€ dans les HCR à 3 670€ dans le transport et l'entreposage.

	Performance individuelle	Contraintes	Ancienneté	Performance collective
HCR	1 458	785	739	618
Transports, entreposage	1 459	3 670	1 656	674
Santé, action sociale	1 706	3 122	2 632	1 388
Services administratifs et de soutien	1 908	1 347	1 212	1 411
Construction	2 566	1 645	1 338	1 277
Administration publique (hors fonction d'Etat)	2 628	1 752	2 140	2 406
Services aux particuliers dont coiffure..	2 665	1 322	1 805	1 244
Industrie	3 037	1 957	1 899	1 288
Arts et spectacles	3 780	1 192	1 759	2 266
Commerce	3 823	858	1 352	1 356
Immobilier	5 052	1 430	1 128	1 790
Information, communication	5 334	2 772	2 661	1 998

Activités scientifiques et techniques	5 816	2 672	2 534	3 019
Finance et assurance	6 703	2 104	2 153	1 970
Ensemble	3 342	2 432	1 858	1 444

Les primes sont aussi fonction du niveau de diplôme : les primes de performance individuelle sont d'autant plus fréquentes que le niveau de diplôme est élevé (47% pour les diplômés de grande école contre 21% pour les sans-diplôme) ; à l'inverse, la fréquence des primes d'ancienneté et de contraintes liées au poste (pénibilité, astreintes, risque...) diminue nettement pour les titulaires d'un diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire, et surtout pour les diplômés de grandes écoles ; enfin, il n'y a pas de relation simple entre la perception d'une prime de performance collective et le niveau de diplôme (forte chez les diplômés de grandes écoles et les salariés de niveau bac, faible chez les peu ou pas diplômés et les titulaires d'un diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire).

La formation, les jeunes

Les apprentis du BTP sont globalement satisfaits du choix qu'ils ont fait tant en ce qui concerne le métier, la formule de l'apprentissage, ou encore l'entreprise où ils sont employés. 16% envisagent plus tard de s'installer à leur compte.

« Baromètre vie apprenti, édition 2013 » CCCA-BTP

Une enquête en ligne auprès des 65 000 apprentis du réseau CCCA-BTP, avec un taux de réponse de 70% ; celle-ci s'est déroulée en 2 vagues; elle concerne tous les niveaux de formation (du CAP à la formation d'ingénieur).

Profil

Ce sont à 97,5% des jeunes hommes (47 % sont mineurs)

80% habitent chez leurs parents ; 82% ont un père en emploi et 73% une mère en emploi ; **les 2/3 ont un membre de la famille qui travaille (ou a travaillé) dans le BTP.**

71% ont majoritairement des amis eux aussi en formation (apprentis, 34% ; élèves, 37%).

59% utilisent l'ordinateur et Internet ; 59 % pratiquent un sport ; 43,5% bricolent ;

58% se rendent en voiture au CFA comme en entreprise ; mais 42,5% utilisent aussi les transports en commun et 38% vont en entreprise en deux-roues.

73 % préparent un CAP (44% viennent de 3e générale ou découverte professionnelle).

57% comptent poursuivre leur formation à l'issue du diplôme préparé et ce pour se perfectionner dans le métier (68%), avoir plus de chance de trouver l'emploi qui convient (42%), **et se mettre plus facilement à son compte dans l'avenir (36%).**

Les 2/3 comptent travailler dans le BTP à l'issue de leur formation (mais seulement 10% dans un autre domaine, les autres n'étant pas fixés) ; 57% sont favorable à une mobilité soit pour trouver un travail, soit si la formation envisagée l'exige.

Les raisons du choix :

- **La raison du choix du métier** est pour les **2/3 le goût pour ce métier qu'ils apprennent** ; pour 1/3 c'est aussi le métier exercé par un proche, pour 31% la possibilité d'y bien gagner sa vie et pour 27% la certitude de trouver un emploi

- **La raison du choix de la formule apprentissage**, c'est le fait de **toucher un salaire (77%), l'apprentissage d'un vrai métier (70%)**, notamment avec ce choix de l'alternance (40%) ; une minorité plus faible dit sortir des difficultés scolaires (25%) ou le rejet de l'école (20%) ; **noter que 16% affiche la perspective de s'installer à son compte.**

92% disent avoir reçu une information positive pour choisir cet apprentissage. 40% ont eu connaissance de l'existence du CFA où ils se forment majoritairement par des amis, 33% par un

membre de leur famille, mais aussi par ailleurs, 19% par un conseiller d'orientation, 14% par un professeur) et aussi 18% par la Chambre de Métiers et 16% par un maître d'apprentissage ; peu y sont venus par l'orientation par un mission locale ou un CIO ou encore par des forums (sauf 19% par une journée portes ouvertes au CFA).

La satisfaction de leur apprentissage au CFA

L'apprentissage a répondu à leurs attentes pour 90% d'entre eux ; 81% sont satisfaits de la formation suivie au CFA (89% pour l'enseignement professionnel contre 57% pour l'enseignement général)

Ils jugent satisfaisantes les relations avec les différentes catégories de personnel du CFA... notamment celles avec les formateurs à hauteur de 86% ; par ailleurs, 74% disent avoir trouvé au CFA une personne pour les écouter en cas de problème, et 68% être traité comme une personne responsable, 60% ayant la possibilité de dire son insatisfaction.

Ils sont plutôt satisfaits des locaux et des équipements du CFA (68% des locaux et 60% des équipements).

63% jugent utiles les actions de sensibilisation sur les risques routiers, tout comme 63% de la sensibilisation sur les risques liés aux infections sexuellement transmissibles, et un peu plus de 50% sur les risques liés à la consommation de drogues et d'alcool.

Une forte minorité a connaissance des prestations PRO BTP (31% pour l'aide financière en cas de difficulté, 32% pour l'assurance personnelle et logement, 47% pour le prêt à l'occasion de l'achat du premier véhicule, 57% pour l'aide financière dans le cadre du permis de conduire et 59% pour la mutuelle santé.

La satisfaction en entreprise

Ils ont trouvé leur entreprise d'accueil par eux-mêmes (60%) ou par l'intermédiaire de proches (47%), mais **pour 38% la recherche s'est avérée difficile.**

94% estiment avoir été bien accueillis à leur arrivée dans l'entreprise ; **90% jugent bonnes les relations en entreprise, avec leur maître d'apprentissage et 92% avec les autres ouvriers.**

En ce qui concerne les relations avec le maître d'apprentissage, 87% estiment qu'il les laisse prendre des initiatives, 87% qu'il les aide à progresser, 86% qu'il leur fait confiance et 83% qu'ils peuvent parler de leurs difficultés.

86% se disent au moins plutôt satisfaits du travail réalisé dans l'entreprise ; pour 84% les techniques de travail y sont modernes ; pour 84% c'est ce que le jeune attendait ; 73% disent d'ailleurs que ce qu'ils apprennent en entreprise leur sert au CFA ; seuls 39% disent effectuer toujours le même travail.

10% ont changé d'entreprise (surtout du fait de la fermeture de l'entreprise ou encore d'un conflit)

En 2011-2012, sur 990 000 étudiants inscrits en formation initiale à l'université (licence, master, formations d'ingénieurs et IUT, 32% ont suivi un stage

« Les stages effectués dans les universités en 2011-2012 », Note d'information du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, N°14-02, avril

Cette proportion est stable par rapport à l'année précédente.

Deux clivages dans le recours au stage sont constatés : entre les **formations générales et les formations professionnalisantes, entre les débuts et les fins de cursus** ; ils se caractérisent par la fréquence des stages, leur durée, les niveaux de gratifications et leur localisation (notamment à l'étranger).

La proportion de stages augmente à mesure que l'on progresse dans les cursus et sont courants

dans les formations à visées professionnalisantes (diplôme universitaire de technologie, licence professionnelle, titre d'ingénieur). **En licence professionnelle**, les étudiants doivent valider leur stage pour obtenir le diplôme ; **pourant, le taux de stages n'est que de 84%** (des redoublants ont validé leur stage l'année précédente, validation d'un emploi salarié, d'une création/reprise d'entreprise, engagement citoyen)

ils progressent dans les formations générales de type licence et master ; en licence générale, 3% des étudiants font un stage en première année, 12% en deuxième année et 32% en troisième année.

En master, le stage, partie intégrante du cursus pour les masters professionnels, est beaucoup plus fréquent : **43% des étudiants en 1ère année et 63% en 2ème année.**

Pour **les ingénieurs**, on distingue trois niveaux de stages : celui de première année constitue une immersion dans le monde du travail, celui de deuxième année s'oriente plus sur le fond, celui de dernière année est long et applicatif. **83% ont effectué un stage sur l'année 2011-2012 (69% en 1ère année, 90% en 2ème année et 93% en dernière année).**

En IUT, la proportion de stagiaires est de **44% en première année et de 91% en seconde année.**

Six stages sur dix durent au moins deux mois : ils sont longs en licence professionnelle, en M2 et en dernière année de formation d'ingénieurs (90% deux mois ou plus), 80% en 2ème année d'ingénieur, 78% en 2ème année d'IUT ; par contre, **ils sont souvent courts (2 mois au plus) en début de cursus** (1ère année d'ingénieur avec 72%, de DUT 88% ainsi qu'en licence, 82% en 1ère année, 75% en 2ème année, 59% en 3ème année).

52% des stagiaires sont gratifiés, dont 20% en dessous de 436€ par mois, 60% entre 436 et 600€ et 20% dépassent 600 €, une gratification qui dépend de la durée du stage ; la rémunération minimale mensuelle est fixée réglementairement à 436,05€ nets lorsque le stage excède deux mois consécutifs.

En licence professionnelle, huit stages sur dix sont gratifiés (70% entre 436 et 600€, 7% au-delà).

En licence générale, la part des stages gratifiés progresse tout au long du cursus, passant de **9% en L1 à 28% en L3** ; les stages gratifiés entre 436 et 600€ augmentent passant de 46% en L1 à 51% en L2, puis 63% en L3.

En master, 48% sont gratifiés en 1ère année et 76% en 2ème année ; la proportion se hissant au-delà de 600€ passe de 20% en M1 à 30% en M2.

En formation d'ingénieurs, 26% des stages gratifiés le sont au-delà de 600€ en 1ère année, 34% en 2ème année, 60% en 3ème année.

En DUT, 16% des stages sont gratifiés en première année et 67% en seconde année, essentiellement entre 436 et 600€

Les 2/3 des stages se déroulent dans la région de l'université, ¼ dans une autre région, 9% à l'étranger : plus de six stages sur dix se déroulent dans la région en licence professionnelle, en master et en seconde année de DUT ; la proximité est encore plus marquée dans le cursus de licence avec 78% en L1, 71% en L2 et 72% en L3. A contrario, **37% des stages des ingénieurs se déroulent en dehors de la région et 20% à l'étranger** (29% en 2ème année)

le programme d'échange européen « **Erasmus stages** » compte 40 000 étudiants sur l'ensemble de l'Europe et **6 000 étudiants inscrits dans l'ensemble de l'enseignement supérieur français** (15% des stages Erasmus, les plus utilisateurs devant l'Allemagne et l'Espagne, 12% et la Grande-Bretagne 10%)

La Grande-Bretagne (32%), l'Espagne (22%), l'Allemagne (11%) constituent les principales destinations des étudiants inscrits en France ; la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande, l'Italie, représentent une moindre destination (de 2 à 7% des étudiants selon les pays).

Noter que certains étudiants d'origine étrangère inscrits dans l'enseignement supérieur français

font un stage « Erasmus » dans leur pays d'origine

Réciproquement, 4 500 étudiants sont accueillis en France pour faire leur stage dans le cadre de ce programme : 30% viennent de Grande-Bretagne, 15% d'Allemagne, 10% d'Espagne.

Un bilan particulièrement positif pour les contrats de professionnalisation : les ¾ en emploi 6 mois après leur sortie du contrat ; la moitié de ceux en emploi, toujours chez l'employeur avec qui ils avaient contractualisé.

« Six mois après un contrat de professionnalisation arrivé à échéance en 2011 : les trois quarts des anciens bénéficiaires sont en emploi » Dares Analyses N° 33, avril

Mis en place fin 2004, le contrat de professionnalisation vise deux finalités : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi et compléter une formation initiale ou une expérience professionnelle avec une qualification, sanctionnée par un diplôme ou par un titre à finalité professionnelle ou reconnue par une branche professionnelle ; Il concerne très majoritairement des jeunes de moins de 26 ans (84 % des contrats arrivés à échéance en 2011).

Six mois après la fin de leur contrat de professionnalisation, 76% des personnes dont le contrat devait arriver à terme en 2011 sont en emploi : 61% en emploi de droit commun non aidé, dont **54% en emploi durable** (CDI ou CDD d'au moins 6 mois), et 15% en emploi aidé (à nouveau en alternance). Sinon, 19% sont au chômage et 5% s'orientent vers une autre formation professionnelle, reprennent des études ou deviennent inactifs ; **juste avant l'entrée en contrat ces situations concernaient 41% des personnes embauchées.**

Noter que 14% seulement des contrats ont été interrompus avant le terme prévu et que 17% n'ont pas permis de valider la qualification visée. 79% de ceux qui ont validé au moins partiellement la qualification préparée sont en emploi six mois après la fin de leur contrat, contre 63% de ceux ayant échoué aux épreuves de validation et 68% de ceux qui ont rompu leur contrat. Les ruptures précoces sont consécutives à une démission (60%), moins à une rupture à l'initiative de l'employeur (21%) ou à une rupture conventionnelle ou à l'amiable (19%).

Globalement, les plus diplômés, les hommes, et ceux déjà en emploi avant leur contrat de professionnalisation, sont plus fréquemment en emploi six mois après la fin de leur contrat, notamment un emploi durable ; noter la situation des plus de 26 ans :

	Profil des sortants	En emploi aidé ou non	En CDI ou CDD Au moins de 6 mois	Chômage	Formation
Niveau de formation					
Bac ou plus	75	78	56	17	4,5
Inférieur au bac	25	70	49	26	3
Sexe					
Homme	48	78	57	18	3,8
Femme	52	74	52	21	4,3
Age à l'entrée en contrat de professionnalisation					
26 ans ou plus	16	73	61,5	24	1,6
Moins de 26 ans	84	76	53	18	4,5
Situation avant l'entrée en contrat de professionnalisation					
En emploi (aidé ou non)	30	80	59	16	3
Au chômage	29	70	54	26	2,4
En formation	38	77	52	16	6

La moitié des contrats ont été signés dans des établissements de moins de 20 salariés, 12% de 20 à 49 salariés et 39% dans des établissements de 50 salariés et plus ; il y a fort peu de différences dans ces 3 tailles en ce qui concerne les caractéristiques que nous venons d'observer.

Le taux d'insertion dans l'emploi varie également selon le secteur d'activité dans lequel s'est déroulé le contrat de professionnalisation : avoir été en contrat de professionnalisation dans le commerce ou les HCR est moins favorable que dans les transports, la santé/éducation, les

services, l'industrie, la construction :

	Profil des sortants	En emploi aidé ou non	En CDI ou CDD D'au moins de 6 mois	Chômage	Formation
Ensemble dont	100	76	54,4	19,2	4,1
Transports	6,8	80	62	16	3
Santé, éducation	6,5	77	60	19	3
Industrie	15	78	57	17	4
Information, communication	4	79	57	16	4
Immobilier	2	75	57	18	5
Services aux entreprises	17	77	57	18	4
Construction	7	80	54	16	3
Services aux particuliers	6,5	73,5	52	21	4,5
Commerce	24	71	49	23	4,5
HCR	4	64	40	29	5,5

Les contrats préparant aux métiers de la production industrielle et du bâtiment et, parmi les spécialités des services, aux métiers du transport, de la manutention et du magasinage, débouchent également plus souvent sur un emploi (80%), contre 70% pour les métiers du commerce et de la vente et 62% pour ceux de l'accueil, de l'hôtellerie et du tourisme.

« Toutes choses égales par ailleurs », **c'est avant tout le métier préparé, davantage que le secteur d'activité, qui explique le mieux le fait d'être en emploi, le niveau de formation et la situation avant l'entrée jouant également un rôle important.**

Les difficultés d'insertion affectent davantage les adultes de 26 ans et plus à l'entrée en contrat (25% sont au chômage ou en inactivité) que les jeunes (19%) ; elles affectent aussi davantage les femmes (22% au chômage contre 18% des hommes ; « Toutes choses égales par ailleurs », lorsque les femmes suivent des formations à dominante masculine, l'écart est moindre ; il est plus marquant dans le commerce (27% au chômage contre 23% des hommes).

19% des emplois occupés sont des emplois « aidés » (essentiellement un nouveau contrat en alternance, 18%) ; Il s'agit d'une nouvelle expérience en contrat de professionnalisation (dans plus de 75% des cas).

Les CDI (les 2/3 des jeunes en emploi) sont bien plus souvent le fait des activités informatiques/communication, transports et construction (67 à 72%), dont une grande majorité des contrats sont signés avec l'employeur lors du contrat de professionnalisation ; noter que la moitié des contrats se poursuivent chez l'employeur :

	Emploi aidé (alternance surtout)	CDI	CDD, intérim indépendant	Total	% emploi chez l'employeur du contrat
Niveau de diplôme à l'entrée en contrat					
Bac ou plus	19,5	66	14	100	51
Inférieur au bac	18,3	60,5	21,2	100	50
Sexe					
Homme	18,5	67	14,6	100	53,5
Femme	20	62	20	100	47
Age à l'entrée en contrat					
Plus de 26 ans	7,2	66,3	26,5	100	63
Moins de 26 ans	21,4	64	14,6	100	48
Secteurs d'activité					
Information, communication	22,2	72,4	5,4	100	50,4
Transports et entreposage	14	69,6	25,4	100	60,6
Construction	24,6	67,4	8	100	55
Santé, éducation	12	65,1	23	100	56
Services aux entreprises	18,3	64,6	17,1	100	51
Commerce	20,8	64,5	14,7	100	47
Immobilier	25,6	61,9	12,5	100	48
Industrie	18,5	60	21,5	100	50
Services aux particuliers	20,1	58	22	100	45
HCR	23,6	56,4	20	100	32,5

Ensemble	19,2	64,4	16,4	100	50
----------	------	------	------	-----	----

Ceux qui sont toujours chez l'employeur, exercent à 94% le métier pratiqué pendant le contrat de professionnalisation ; 39% y ont un poste plus qualifié. Par contre ceux qui sont en contrat avec un autre employeur (l'autre moitié) ne sont que les **2/3 à exercer le même métier, mais 45% y ont un poste plus qualifié** que celui qu'ils exerçaient lors de leur contrat de professionnalisation.

Les anciens bénéficiaires conservent une **opinion très favorable de leur passage en contrat de professionnalisation**, quelle que soit leur situation six mois après l'échéance de celui-ci ; **pour 90% il leur a permis d'acquérir une expérience professionnelle valable sur le marché du travail** (92% parmi ceux qui sont en emploi, 84% parmi les chômeurs) ; 78% y voient plus clair dans leur avenir professionnel (69% les anciens chômeurs) ; 53% auparavant en emploi, ont par ce contrat obtenu une progression salariale (35% pour les ex chômeurs)

l'acquisition d'une expérience professionnelle est plus souvent plus appréciée que la formation reçue ; 82% des anciens bénéficiaires estiment aussi que la formation était « tout à fait » (37%) ou « plutôt » adaptée à la qualification préparée (45%).

68% estiment leur situation actuelle meilleure qu'avant leur contrat (76% pour ceux qui ont été en emploi contre 35% pour ceux qui étaient chômeurs).

Des difficultés existent toutefois :

- 18% estiment que la formation n'était « pas vraiment » ou « pas du tout » adaptée
- 11% estiment que l'articulation entre l'entreprise et la formation, a causé des difficultés (13% dans les établissements de moins de 20 salariés)
- Pour 25%, le fait de travailler ne permettait pas vraiment ou pas du tout de se former.

Les anciens chômeurs sont ceux qui tirent le moins profit de ce contrat, à l'opposé de ceux qui étaient en emploi, notamment en ce qui concerne l'amélioration de leur situation professionnelle.

Propos iconoclastes

« La pensée complexe aide à affronter l'erreur, l'illusion, l'incertitude et le risque », *interview d'Edgar Morin dans les Echos du 27 mai*

« Notre éducation nous apprend à séparer les réalités en petits morceaux, à travers différentes disciplines...alors que la pensée complexe (du latin « complexus » qui signifie tisser ensemble), a pour but de relier dans notre perception habituelle ce qui ne l'est pas...Grâce aux sciences cognitives, nous savons qu'il existe un lien entre la connaissance et l'émotion, laquelle peut changer notre perception...Toute connaissance est une traduction, suivie d'une reconstruction...Vous êtes condamné à interpréter. Vous n'êtes jamais sûr que votre traduction, que votre reconstruction soient correctes...La pensée complexe aide à affronter l'erreur, l'illusion, l'incertitude et le risque...Toute décision est donc un pari. Avec la pensée complexe, on sait que l'inattendu arrive aussi souvent que l'attendu. C'est ce pari qui aide à bâtir les stratégies...Ensuite la pensée complexe aide à comprendre les choses ou les gens sous leurs différentes facettes.

Il conviendrait d'enseigner la connaissance pertinente, c'est-à-dire voir les choses dans leur contexte en les regardant sous leurs différentes facettes, en dépassant l'attitude partisane ou binaire... Ensuite, il est important d'enseigner ce qu'est l'être humain. Toutes ces révolutions devraient amener à une révolution dans l'enseignement....Nous devons réfléchir alors que nous sommes des somnambules »

« Une part pour les sentiments dans le management »

Les Echos du 27 mai

« Un dogme s'est érigé : une entreprise ne devrait pas faire de sentiment et le manager était tenu de préserver une certaine distance avec ses équipes....Toutefois, pour susciter la créativité, encourager l'engagement, faciliter le travail en équipe, encore faut-il insuffler l'envie et la confiance. Et ce dans des contextes économiques de plus en plus incertains...Car comment rebondir lorsque l'on scrute uniquement les menaces et les budgets ? Mieux vaut chercher l'inspiration en étudiant ce qui dans l'entreprise, fonctionne bien : les clients satisfaits, les produits qui se vendent bien, les idées des salariés...L'optimisme n'est qu'un regard différent sur les choses. »

« L'entreprise libérée fait des émules en France »

Les Echos du 28 mai

« En France, des entreprises optent pour la déhierarchyisation ... au profit d'une responsabilisation des collaborateurs et d'une déstructuration de la bureaucratie hiérarchique... En période de crise, ce sont ceux qui sont les plus proches du terrain, qui comprennent le mieux les besoins et sont le mieux à même d'y répondre...La fonction historique du manager disparaît, il ne s'agit plus de faire le relais entre la direction et la base, mais de vérifier le respect des objectifs... renoncer à son pouvoir n'est pas une tâche évidente...Beaucoup de patrons se posent des questions, mais n'iront pas jusqu'à changer leur organisation... Changer de culture est une démarche longue. »

